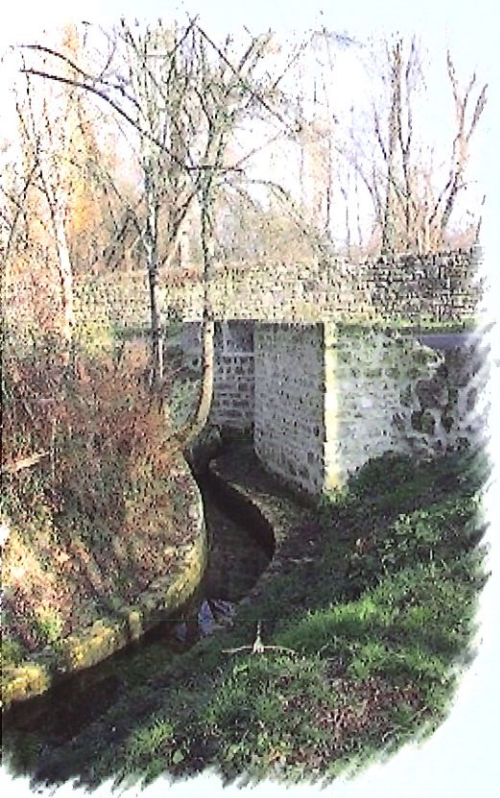




BUSSAC Info

N°127 - Janvier • Février • Mars • Avril 2017



ARTISANS - COMMERCANTS

ELECTRICITE

BETIN Electricité
126, route de Chez Tessier
06 11 01 27 49
johan.betin@orange.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ELECTRICITE

SARL Stéphane GABRIULT
38 chemin de Choisy
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72
sgabriault@gmail.com

Florence COUTIN

Agent Immobilier indépendant
Achat Vente Estimation
06 75 06 58 21
florence.coutin@iadfrance.fr

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes,
St Jean d'Angely et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

FROMAGERIE FINE
Fromages affinés
Spécialités - Crèmerie

Sandrine & Régis MOREAU
Marchés de Saintes les mardi,
mercredi, vendredi et samedi. Cozes le
mercredi
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99
moreaureg@orange.fr

JULIEN BROCANTE

JULIEN TABAUD
Débarras Maison /
Atelier/Grenier/Grange
06 78 79 85 62
tejetv@gmail.com

**MACONNERIE
RENOVATION**

Yvon PEROCHAIN
16 chemin de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14

MEUBLES ANCIENS

Laurent COUTIN
achat et vente meubles anciens
11 chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

**M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES**

Entretien int/ext, petite maçonnerie,
carrelage,
peinture, placo, nettoyage, toitures,
façades, jardins...
MSMmoreau17@outlook.fr
06 63 45 50 74

PEINTURE

David MARQUISAUD
11 chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

**PLOMBERIE - COUVERTURE
ZINGUERIE**

Kévin BRUNETEAU
7b chemin des Chagnauds
Les Ablains
06 67 98 73 33
kevbruneteau17@hotmail.fr

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE**

Frédéric GELICUS
Artisan Dépanneur
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

SCIERIE

BRUNETEAU
Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 route de Beauchail
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

VENTE DE MIEL

Jean-Louis RENARD
APICULTEUR
10 chemin du Vieux Bourg
0546747912- 0607481625

VIVAL

Paul BELLAND
ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30
sauf mercredi
dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

emplacement libre

emplacement libre

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 127

Janvier-Février-Mars-Avril 2017

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Faveau - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg,
grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos : Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre
Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 08 mars 2017
- Page 09 Conseil municipal du 03 avril 2017
- Page 12 Conseil municipal du 11 avril 2017

Informations locales

- Page 14 Etat civil
- Page 15 Informations locales
- Page 19 Infos CDA
- Page 20 Vie paroissiale
- Page 21 Ca s'est passé à Bussac
- Page 25 Un bussacais à l'honneur
- Page 26 Bibli
- Page 27 CCAS
- Page 28 Le point sur les travaux
- Page 31 Nouvelles de l'école
- Page 35 Accueil Péri scolaire

Foyer rural

- Page 37 Le mot de la Présidente
- Page 39 Activités des sections
- Page 42 Jumelage
- Page 43 Association Nounous et Bout'choux
- Page 44 Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public Le lundi 09h00 à 12h00

Du mardi au vendredi 13h30 à 17h30

DATES A RETENIR ...

> JUIN

02: Théâtre Foyer Rural à 20h30

04: Brocante organisée par le comité du Jumelage

04 :Baptême de pêche à l'étang

10: Rando semi nocturne organisée par la section Football du Foyer Rural. et l'association « Nounous et Bout'choux »

11: Élections législatives de 8h à 18h

17 : Fête de l'été à partir de 17h30

18: Élections législatives de 8h à 18h

> JUILLET

22 et 23 : Rallye de Saintonge

> AOÛT

19: Course Saintes-Lyon vintage : départ 9h00 de la salle municipale

> SEPTEMBRE

1^{er} : Bourse à l'enfance de l'association « Nounous et Bout'choux » à St Vaize

> OCTOBRE

08 : Vide dressing

Virginie Begaudeau, jeune auteure d'origine bussacaise, vous informe de la sortie de son nouveau roman « June » (collection G-Editions La Musardine). Elle change une nouvelle fois de registre et s'essaie cette fois au roman érotique. (destiné à un public averti).

ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{er} tour : 11 JUIN 2017 de 8h à 18h

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

la FIBRE à Bussac :

Pour savoir quand votre domicile sera raccordable :

<http://reseaux.orange/cartes-de-couverture/fibre>

Pour recevoir des infos de la mairie, n'hésitez pas à transmettre votre e-mail au secrétariat :

mairie@bussac-sur-charente.com

En ligne...

Recevez une aide de l'état pour l'achat d'un vélo électrique de 20% du prix dans la limite de 200 €
www.asp-public.fr

Pour éviter de naviguer sur les différents sites pour connaître vos droits sociaux, un portail regroupe l'ensemble de ces informations :
www.mesdroitssociaux.gouv.fr

L'association Asthmes et allergies lance la carte « crise d'asthme-agir » avec une application disponible sur l'App store et Google play. Infos sur : www.asthme-allergies.org

Pour regrouper au même endroit ses factures, ses déclarations de sinistre avec l'application Myeggbox disponible sur Apple store ou Google play. Toutes les infos utiles sur www.myeggbox.com

ELECTIONS LEGISLATIVES

2^{ème} tour : 18 JUIN 2017 de 8h à 18h

PLACE DES CHAUMES :

Le jeudi de 17 heures à 20 heures 30

TITIPIZZ

PIZZA AU FEU DE BOIS www.titipizz.fr

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

Editorial

Entre deux élections, la vie municipale continue et les travaux se poursuivent.

Le déploiement de la fibre optique s'intensifie, et les premiers administrés ont été raccordés comme prévu en avril. Cela s'est bien passé la plupart du temps, avec des petits travaux à réaliser dans l'espace privé ; parfois c'est dans la partie située sous le domaine public que des difficultés de mise en place apparaissent. L'opérateur Orange entreprend alors les réparations avant de pouvoir raccorder les abonnés dans les meilleurs délais.

Vous pouvez suivre l'avancée du déploiement et l'éligibilité de votre domicile sur le site d'orange à l'adresse suivante : <https://reseaux.orange.fr>. La commune devrait être totalement couverte en fin d'année, quelque soit le lieu d'habitation.

L'enfouissement des réseaux se poursuit sur la zone du centre bourg, le long de la D114 et devant le multiservices, tandis que les travaux de la prochaine tranche de la mise en place de l'assainissement collectif vont commencer en juin aux Mailleaux et à la Grand Porte.

Les élus ont aussi arrêté le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) lors du conseil municipal du 23 avril 2017 ; ce document sera opposable dans quelques semaines après les délais légaux de validation auprès des services de l'Etat.

Enfin, l'agrandissement, l'accessibilité et la mise aux normes énergétiques du multiservices devraient débiter à l'automne ; l'objectif est de permettre à Aline et Paul Belland de bénéficier de meilleures conditions de travail et aux Bussacais de disposer d'un lieu de convivialité plus agréable.

D'ici là, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances pour celles et ceux qui ont la chance d'en avoir.

Christophe Dourthe

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2017

1- Travaux Multiservices : demande de subvention au titre de la DETR en matière de maintien des commerces ou multiservices en milieu rural.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à l'acquisition du "Multiservices" il apparaît nécessaire d'y entreprendre des travaux de rénovation et d'agrandissement. Il présente le devis des travaux qui s'élève à 180 000,00 € HT auquel il faut ajouter le montant des honoraires d'architecte s'élevant à 14 043,67 € HT.

Le Conseil municipal sollicite de ce fait une subvention au titre de la DETR en matière de maintien des commerces ou multiservices en milieu rural.

2- Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour travaux liés à la revitalisation des petites communes.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à l'acquisition du "Multiservices" il apparaît nécessaire d'y entreprendre des travaux de rénovation et d'agrandissement. Il présente le devis des travaux qui s'élève à 180 000,00 € HT auquel il faut ajouter le montant des honoraires d'architecte s'élevant à 14 043,67 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite une aide du Conseil Départemental au titre du Fonds de Revitalisation des petites communes.

3- Aménagement de la Route de Beauchail : demande de subvention au titre de la DETR en matière d'aménagement des entrées et centres de bourg.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de la Route de Beauchail établi par le Syndicat Départemental de la Voirie. Considérant les difficultés de circulation et de desserte de la Route de Beauchail qui sont apparues il est nécessaire de repenser l'aménagement de cette voie. Le devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 61 059,28 € HT. Le Conseil municipal sollicite de ce fait une subvention au titre de la DETR en matière d'aménagement des entrées et centres bourg.

4- Aménagement de la Route de Beauchail : demande de subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de la Route de Beauchail établi par le Syndicat Départemental de la Voirie. Considérant les difficultés de

circulation et de desserte de la Route de Beauchail qui sont apparues il est nécessaire de repenser l'aménagement de cette voie par sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 77 872,18 € HT. Le Conseil municipal sollicite de ce fait une subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

5- Aménagement de la Route de Beauchail : demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, en matière de création de cheminements doux sécurisés.

Le Maire rappelle au Conseil la nécessité de créer des cheminements doux sécurisés lors de l'aménagement de la Route de Beauchail. Il présente le dossier préparé par le Syndicat Départemental de la Voirie. Le coût du projet s'élève à 60 009,86 € H.T. Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter du Département une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

6- Proposition de prêt avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 258 479,35 € destiné à financer l'aménagement de la Route de Beauchail ainsi que l'aménagement d'une nouvelle voie aux Bacheliers.

Ce montant se décompose ainsi : 105 978,66 € (remboursement anticipé du capital restant dû au 05/06/2017 du prêt n° 9655982 contracté sur 5 ans en 2015 pour le rembourser sur 10 ans) auquel s'ajoute une indemnité actuarielle capitalisée de 2 500, 69 € et la réalisation d'un nouveau prêt de 150 000 €.

Cet emprunt aura une durée de 10 ans. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 10 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital (échéances constantes) et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1,24% l'an. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 260 euros. La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la

Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt. La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES. M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

7- Attributions des subventions 2017.

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Restos du Coeur	150,00 €
Secours Catholique	100,00 €
APMAC	100,00 €
ONAC	70,00 €
ADMS 40 € X 3 élèves	120,00 €
A.P.E Bussac-St Vaize	450,00 €
Foyer Rural	971,00 €
S.P.A	542,43 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
240,00 €	
Fondation du Patrimoine	100,00 €
Collège Agrippa d'Aubigné	500,00 €

TOTAL :	3 343,43 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du BP 2017

8- Vente d'une partie d'un passage communal.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition de M. et Mme PATROUILLAULT Olivier d'acquérir la partie du passage de la Grand'Porte située au droit de leur propriété. La limite de cette acquisition à l'est irait de l'angle de la parcelle AD 365 à l'angle de la parcelle AD 366 et au nord irait de l'angle de la parcelle AD 366 à la parcelle AD 342. Considérant que cette demande est recevable car ce passage n'est plus entretenu par la Commune, le Conseil municipal décide de fixer le prix du mètre carré à 5,00 € et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir. Tous les frais liés à cette vente seront à la charge de M. et Mme PATROUILLAULT Olivier.

9- Raquette de retournement Impasse de la Combe des Chaumes : bornage et reconnaissance de limites

Le Maire rappelle que pour la réalisation de la raquette de retournement Impasse de la Combe des Chaumes, il avait été nécessaire de modifier les limites de propriétés de M. et Mme PAILLETTE René pour la parcelle AC n°59, de M. et Mme FOUQUET Roger pour la parcelle AC 527 et de la Commune propriétaire de l'Impasse de la Combe des Chaumes. Un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été dressé. Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir. Les frais de notaire seront à la charge de M. et Mme PAILLETTE René.

10- Projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Saintes : avis du Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5, 3° qui prévoit que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres des compétences et notamment en matière d'équilibre social de l'habitat : le programme local de l'habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et notamment les articles L. 302-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu l'arrêté préfectoral n°12-3124-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 portant modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral n°16/2247-DRCTE-B2 du 23 décembre 2016 et notamment l'article 6, I), 3°), comprenant entre autres « le programme Local de l'Habitat »,

Vu la délibération n°2013-124 de la Communauté d'Agglomération de Saintes portant Engagement de la procédure de révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu la délibération n°2017-10 de la Communauté d'Agglomération de Saintes portant Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saintes 2017-2022,

Considérant que le projet arrêté de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saintes 2017-2022 doit être soumis à avis des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Saintes, conformément à l'article L.303-2 du CCH,

Considérant le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Santon 2011-2016,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement et Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saintes du 5 janvier 2017 sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022, exposé ci-dessous :

Le Programme Local de l'Habitat, selon le CCH, définit pour six ans les objectifs et principes d'une politique visant :

- à répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Ces objectifs doivent être poursuivis en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces objectifs et principes tiennent compte :

- de l'évolution démographique et économique,
- de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs,
- de la desserte en transports, des équipements publics,
- de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain,
- des orientations d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ainsi que du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et, le cas échéant, de l'accord collectif intercommunal (art. L 302-1 du CCH).

Les objectifs généraux de la révision du Programme Local de l'Habitat permettent d'adapter le précédent PLH au périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Programme Local de l'Habitat présenté est le résultat d'un travail de concertation avec les communes membres de la communauté d'agglomération et les acteurs publics, privés et institutionnels de l'habitat.

Le contenu du Programme Local de l'Habitat, encadré par le Code de la Construction de l'Habitation, comprend les éléments essentiels suivants : diagnostic, orientations, programme d'actions thématique et programme d'actions territorialisé.

Le Programme Local de l'Habitat définit cinq grandes orientations qui répondent aux enjeux déterminés par le diagnostic et structurent les actions à mener sur la période 2017-2022 :

- Orientation 1 : Avoir un développement plus équilibré et renforcer l'attractivité de la Communauté d'Agglomération de Saintes en s'appuyant sur ses polarités

Les enjeux de cette orientation, basés sur les constats du diagnostic, sont d'organiser le développement résidentiel autour de l'armature urbaine définie par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saintonge Romane tout en garantissant le potentiel de croissance de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Il s'agit également d'avoir une meilleure maîtrise du développement urbain.

Les actions suivantes viennent opérationnaliser cette orientation :

1.1 Atteindre les objectifs de production en logements par commune et par produit

1.2 Encourager l'habitat durable, l'innovation et l'expérimentation

- Orientation 2 : Réamorcer la production de logement social et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc

Deux objectifs sont poursuivis à travers cette orientation : mieux organiser la production de logements sociaux au regard des besoins et obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et s'engager, en partenariat avec les acteurs locaux, sur les champs de la gestion de la demande et des attributions de logements publics.

Les actions suivantes viennent opérationnaliser cette orientation :

2.1 Soutenir la production de logement social public

2.2 Apporter une attention particulière aux communes SRU

2.3 Développer l'offre de logements sociaux conventionnés dans le parc privé

2.4 Garantir l'équité d'accès au logement social et favoriser l'équilibre territorial

- Orientation 3 : Proposer une offre en logement qualitative et répondant aux besoins des différents publics cibles

Il s'agit à travers cette orientation de proposer des opérations de logements plus en adéquation avec les besoins des ménages, en matière de coûts, de typologie, de publics cibles mais aussi de poursuivre l'amélioration et la gestion de l'offre d'habitat : mobilisation du parc ancien, travail sur le parc indigne, offre destinée aux populations spécifiques. Enfin, cette orientation vise à renforcer l'accompagnement des communes dans la production d'une offre plus qualitative.

Les actions suivantes viennent opérationnaliser cette orientation :

3.1 Encourager une coopération plus fine avec les acteurs publics et privés de la construction neuve de logements

3.2 Soutenir les primo-accédants

3.3 Développer le parcours résidentiel en faveur du vieillissement et du handicap

3.4 Répondre aux besoins des gens du voyage

3.5 Maîtriser les effets de la loi Pinel

- Orientation 4 : Contenir l'étalement urbain et passer d'une logique de développement subi à maîtrisé

Les constats du diagnostic amènent à développer des outils d'aide à la décision en matière de foncier à l'attention des communes et de mettre en avant les Plans Locaux d'Urbanisme comme outils privilégiés de la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat.

Les actions suivantes viennent opérationnaliser cette orientation :

4.1 Développer une stratégie foncière

4.2 Améliorer l'opérationnalité de la politique de l'habitat en la traduisant dans les documents d'urbanisme

4.3 Promouvoir la densité dans les opérations d'habitat

- Orientation 5 : Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat

Cette orientation s'appuie sur la poursuite de la structuration de l'Observatoire de l'Habitat et sur une évaluation et une mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat plus partenariale.

Les actions suivantes viennent opérationnaliser cette orientation :

5.1 Réunir une instance garante de la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat

5.2 Développer l'Observatoire de l'Habitat

5.3 Évaluer la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat dans un cadre partenarial

Les engagements financiers prévisionnels du Programme Local de l'Habitat sont à hauteur de 3 430 232€ pour la période 2017-2022.

Selon l'article L302-2 du CCH, les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Saintes émettent un avis par délibération sur le projet de Programme Local de l'Habitat. A défaut, l'avis est réputé favorable dans un délai de deux mois. Le Conseil Communautaire arrêtera à nouveau par délibération le Programme Local de l'Habitat après d'éventuelles modifications. Puis, le Programme Local de l'Habitat est transmis aux services de l'État qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer. Au terme de ce délai le Conseil Communautaire approuvera le Programme Local de l'Habitat. Le Programme Local de l'Habitat devient exécutoire deux mois après la délibération finale d'approbation.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération de Saintes,

- De mobiliser, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Saintes et des acteurs et partenaires de l'Habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

- Dit que la commune de Bussac sur Charente se dotera des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

11-Adoption de l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) des établissements recevant du public et installations ouvertes au public

Vu :

- Le code de la construction et de l'habitation ;

- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

- La Loi n°2014-789 du 10 Juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports

publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 a R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

- L'arrêté du 27 Avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

- La circulaire du 21 Mai 2015 relative à la mise en oeuvre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

M. le Maire explique le dispositif imposant aux Collectivités de faire évaluer les travaux de mise en accessibilité de leurs ERP et IOP non accessibles au 01/01/2015. En outre, les Collectivités concernées doivent établir un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP), document de programmation pluriannuelle des travaux correspondants, à déposer en Préfecture.

M. le Maire indique que la Commune de BUSSAC SUR CHARENTE est concernée par ce dispositif puisque les ERP suivants ne sont pas complètement accessibles au regard des textes :

- Eglise, Groupe scolaire, Pavillon modulaire garderie, Mairie, Salle municipale, Foyer rural, Local bouliste, Vestiaire du foot, Epicerie

M. le Maire a sollicité les services du Syndicat de la Voirie pour faire réaliser les diagnostics et rapports listant les points de non-conformité à l'accessibilité et faire évaluer les travaux correspondants. Egalement, le Syndicat de la Voirie, dans sa mission, portait assistance à la Commune dans la phase administrative de la démarche.

M. le Maire présente les diagnostics de l'accessibilité des ERP listés ci-dessus. Certains travaux évoqués sur le diagnostic du foyer rural, de la salle municipale et l'Eglise font l'objet d'une demande de dérogation.

Les travaux restants sur les différents ERP sont évalués à 68 400 € HT.

M. le Maire précise que compte tenu de la catégorie de ces ERP, un étalement des travaux sur

une période de 6 ans peut être envisagée. La Commune de BUSSAC SUR CHARENTE sollicite donc l'échelonnement des travaux de mise en accessibilité sus-évoqués sur une durée de 6 ans.

L'agenda définissant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées, constitué des rapports de diagnostic et du formulaire Cerfa 15246*01 sera déposé en Préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, - approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur une durée de 6 ans pour mettre en conformité les Etablissements recevant du public de la Commune ;

- autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

1- Approbation du P.L.U.

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

VU, le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21 et L.153-22 et suivants;

VU, la délibération n°2012/06/07 Du conseil municipal en date du 5 juin 2012 prescrivant la révision générale du Plan Local de l'Urbanisme de BUSSAC SUR CHARENTE ;

VU, le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables prévu par l'article L.153-12 en séance du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 ;

VU, la délibération n°2016/05/02 du conseil municipal en date du 23 mai 2016 adoptant la nouvelle présentation du règlement d'urbanisme

VU, la délibération n°2016/05/03 du conseil municipal en date du 23 mai 2016 tirant le bilan de la concertation ;

VU, la délibération n°2017/04/01 du conseil municipal en date du 3 avril 2017 arrêtant le projet de P.L.U.

VU, l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels et agricoles et forestiers ;

VU, les avis émis par les personnes publiques associées et consultées conformément aux articles L.132-7, L.132-9, et L.132-11 à L.132-13 et du code de l'urbanisme ;

VU, l'arrêté municipal n°2016/10 en date du 26 octobre 2016 organisant l'enquête publique du projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme

VU, l'enquête publique qui s'est tenue du 6 décembre 2016 au 6 janvier 2017 ;

VU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un an,

VU, le projet de Plan local d'urbanisme annexé à la présente délibération.

Considérant que les observations formulées par le public et les personnes publiques associées au projet de plan local d'urbanisme ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été examinées au cours de la réunion de la commission urbanisme le 20 février 2017. Le document définitif du P.L.U. proposé prend en compte l'avis de la commission urbanisme.

Considérant que les avis des personnes publiques associées justifient les modifications mineures du projet de P.L.U. telles qu'elles sont récapitulées en annexe n°1 ;

Considérant que les résultats de la dite enquête publique justifient les modifications mineures du projet de P.L.U. telles qu'elles sont récapitulées en annexe n°1, et ne remettent en cause l'économie générale du projet de plan local d'urbanisme ;

Considérant l'avis émis par le commissaire enquêteur sur le projet de P.L.U. ;

Considérant que le projet de PLU élaboré par la commune a poursuivi les orientations et objectifs retenus et détaillés au sein du projet d'aménagement et de développement durable tel que débattus par le conseil municipal, à savoir :

AXE 1/ Renforcer l'attractivité du bourg en affirmant un développement qui assure un juste équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis et en préservant les populations des risques et des nuisances.

Objectif 1 : Répondre à la demande en logements en favorisant le renouvellement urbain et en valorisant le foncier disponible dans l'enveloppe urbaine.

Objectif 2 : Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous

Objectif 3 : Maintenir un cadre de vie dynamique et répondant aux préoccupations des citoyens

Objectif 4 : Protéger les populations et l'environnement des risques et des nuisances

Objectif 5 : Économiser les ressources foncières et énergétiques

Objectif 6 : Assurer le maintien de l'activité agricole et sylvicole et permettre leur développement.

AXE 2/ Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti du territoire tout en préservant la biodiversité et en confortant les loisirs et le tourisme vert

Objectif 1 : Préserver le patrimoine paysager et les continuités écologiques et valoriser la trame verte et bleue

Objectif 2 : Valoriser et préserver le patrimoine bâti et historique. Conforter les loisirs et le tourisme vert sur le territoire communal

AXE 3/ Assurer en cohérence avec le développement du bourg et villages du plateau, l'ensemble des moyens de déplacements et de communication en renforçant les liens inter-quartiers et les accès aux pôles d'équipements et d'artisanat.

Objectif 1 : Assurer l'ensemble des moyens de déplacements en cohérence avec le développement du bourg et des villages du plateau

Objectif 2 : Favoriser le développement des nouvelles technologies de communication, notamment l'internet à haut débit (ADSL) au service des particuliers et des entreprises.

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au conseil municipal comprend conformément à l'article L.151-2 du code l'urbanisme :

1° Un rapport de présentation ;

2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;

3° Des orientations d'aménagement et de programmation ;

4° Un règlement ;

5° Des annexes.

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L.153-21 et L.153-22 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

•**DECIDE** d'approuver le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

•**DECIDE** que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté

•**EXPOSE** que le dossier de P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public en mairie

et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

•**EXPOSE** que la présente délibération en l'absence de SCoT approuvé et applicable sera exécutoire :

•- Dans un délai d'un mois suivant sa réception par madame la sous-préfète si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.L.U. ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;

•- Après accomplissement des mesures de publicité visée ci-dessus

La présente délibération accompagnée du dossier de P.L.U. qui lui est annexé est transmise à Madame la Sous-Préfète.

2- Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Le Maire indique au conseil municipal que l'article L211-1 du code de l'urbanisme permet aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé d'instituer, par délibération, un droit de prémption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Ce droit de prémption permettra à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 21° ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1, L211-1 et suivants, l'article L.300-1 et les articles R.211-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 approuvant le Plan Local de l'Urbanisme de BUSSAC SUR CHARENTE ;

Considérant que l'adoption du Plan Local d'Urbanisme permet à la commune l'instauration d'un droit de prémption urbain sur les zones U et AU délimitées au plan lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé (ZAD) ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces secteurs ;

Considérant que l'instauration de ce droit de préemption urbain, lequel permet notamment la constitution de réserves foncières sur les zones urbaines et d'urbanisation futures délimitées dans le P.L.U., permettrait notamment à la commune de BUSSAC SUR CHARENTE de :

- Répondre à une politique locale de l'habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- De réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- De lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- De permettre le renouvellement urbain,
- De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.
- Réaliser des aménagements collectifs publics et d'intérêt général
- Veiller à la bonne application du document d'urbanisme.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de donner délégation à monsieur le Maire pour exercer, en tant que besoin le droit de préemption urbain ;

Entendu l'exposé de monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Décide** d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser telles que délimitées dans le P.L.U.;
- **Donne** délégation à monsieur le Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain au nom de la commune ; en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **Indique** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes, conformément aux dispositions de l'article R.211-2 et 3 du code de l'urbanisme :
- Affichage de la délibération en mairie pendant 1 mois

- Mention de la délibération dans deux journaux diffusés dans le département

La présente délibération entrera en vigueur à compter de l'accomplissement de ces formalités, la date à prendre en considération pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

- Indique que la présente délibération fera l'objet des notifications suivantes, conformément à l'article R211-3 du code de l'urbanisme :

- Le Directeur Départemental des Finances Publiques
- Le Conseil Supérieur du Notariat
- La Chambre Départementale des notaires
- Le barreau du Tribunal de Grande Instance de Saintes
- Le Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saintes

3- Création de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au départ en retraite d'une employée communale celle ci a été radiée des cadre le 1er février 2017 et son poste supprimé. Compte tenu des nécessités du service administratif le Maire propose au Conseil municipal de créer et de déclarer vacant un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures par semaine et demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent sur le poste. Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la publicité de vacance de poste et à recruter un agent à 20/35ème compter du 1er juin 2017.

4- ORANGE : signature de la convention pour l'effacement des réseaux Chemin de Grand Village.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'effacement de réseaux Chemin du Grand Village. A ce titre, une convention qui a pour but de fixer, avec la société Orange, les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation de cet effacement a été reçue en Mairie pour signature. Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la dite convention avec Orange.

5- SDEER : convention de remboursement pour l'éclairage de l'église

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention de remboursement pour la mise en place de l'éclairage de l'église. Le coût total des travaux s'élève à 3 451,92 €. La part laissée à la charge de la Commune est de 1 725,96 €. Le Conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

6- Départ à la retraite de la Secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle au Conseil municipal le départ à la retraite le 1er février 2017 de M. Marie-Claude ALLINAND, Secrétaire de Mairie depuis 40 ans. Il propose au Conseil municipal d'inscrire au budget la participation financière de la Commune au cadeau qui lui a été réservé. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte d'inscrire à l'article 6232 du budget 2017 un montant de 1 000,00 €. Cette somme sera versée directement à Mme ALLINAND.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

1- Vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard COUTEAU, Maire-Adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses prévues :	761 518,83
Dépenses réalisées :	366 371,42
Reste à réaliser :	99 325,66
Recettes prévues :	761 518,83
Recettes réalisées :	330 474,07
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses prévues :	714 523,86
Dépenses réalisées :	591 924,99
Reste à réaliser :	0,00
Recettes prévues :	714 523,86
Recettes réalisées :	736 537,22
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 35 897,35
Fonctionnement :	144 612,23
Résultat global :	108 714,88

2- Approbation du Compte de Gestion 2016.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations

d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• Déclare que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3- Affectation du Résultat 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016 le 11 avril 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 116 646,68 €

- un excédent reporté de : 27 965,55 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

144 612,23 €

- un déficit d'investissement de : 35 897,35 €

- un déficit des restes à réaliser de : 99 325,66 €

Soit un besoin de financement de : 135 223,01 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

•- Résultat d'exploitation au 31/12/2016 :

• EXCEDENT 144 612,23 €

•- Affectation complémentaire en réserves (1068) :

• 135 223,01 €

•- Résultat reporté en fonctionnement :

• 9 389,22 €

- Résultat d'investissement reporté (001) :

DEFICIT 35 897,35 €

4- Vote du taux des taxes 2017.

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1% le taux de la taxe d'Habitation et du Foncier Bâti. Le taux du Foncier Non Bâti reste inchangé.

5- Vote du Budget 2017.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du BP 20176 et par la suite la section d'investissement qui s'équilibrent ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 702 073,22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 868 225,86 €

dont 99 325,66 € de restes à réaliser 2016

Détail des dépenses d'investissement :

- Révision du P.L.U	7 550,66 €
- Acquisition de matériel et mobilier	4 000,00 €
- Acquisition et travaux Multiservices	233 000,00 €
- Travaux de voirie	222 376,57 €
- Étang de pêche	300,00 €
- Travaux de bâtiments	15 000,00 €

6- ORANGE : signature de la convention pour l'effacement des réseaux au lieu dit "Chez Judets".

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'effacement de réseaux au lieu dit "Chez Judets". A ce titre, une convention qui a pour but de

fixer, avec la société Orange, les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation de cet effacement a été reçue en Mairie pour signature. Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la dite convention avec Orange.

7- Inclusion d'une parcelle communale dans le domaine public.

M. le Maire expose que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AD 61 au lieu dit Les Guilloteaux. Cette parcelle donne accès à l'arrière d'habitations, à des garages et à des jardins. Elle est par destination un lieu de passage à l'usage du public. En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal d'intégrer la parcelle AD 61, d'une superficie de 245 m², dans le domaine public. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

RECENSEMENT



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyennete puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'**attestation de recensement** délivrée par la mairie, (**soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet**) est **obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état**.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



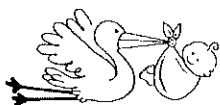
Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
can-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

Etat civil



Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

Clément LEMIÈRE né le 17 février 2017 fils de Simon LEMIÈRE et Fanny GOSSET

Lenzo BRETAUD né le 24 février 2017 fils de Romain BRETAUD et Gaëlle DANIAUD

Martin COMTE né le 2 avril 2017 fils de Damien COMTE et Marie-Virginie CHEDOUTEAUD



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

Jean-Pierre BRETAUD décédé le 27 janvier 2017

André RÉJASSE décédé le 23 février 2017

Fabrice FONTANA décédé le 19 avril 2017

Pierrette EMERIT née LEBAS décédée le 4 mai 2017

Bernard DEMAZOIN décédé le 20 mai 2017

**Nous rappelons que ne figurent dans ces annonces d'état civil
que les naissances, mariages et décès
pour lesquels nous avons obtenu un accord de parution des familles concernées.**

INFOS LOCALES

Rappels de civilité

Activités bruyantes

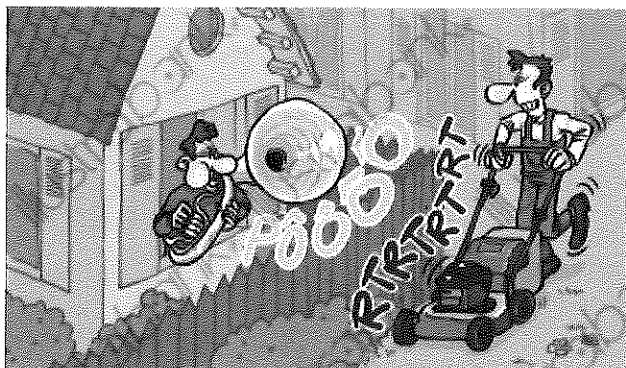
Les bruits de voisinage (cris, musique, aboiement de chiens...) doivent être exceptionnels et ne pas déranger le voisinage.

- Pour les chiens, il existe des colliers anti-aboiement très utiles

- En cas de fête prévue, un mot dans les boîtes aux lettres des voisins voire une visite pour prévenir permettront de tolérer la situation

- L'utilisation d'engins bruyants (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, travaux de restauration ou de construction) est limitée, selon le conseil national du bruit,

- aux jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- aux samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- aux dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Entretien des voies publiques

Il est désormais interdit d'utiliser les produits phytosanitaires.

Chacun est tenu d'assurer la propreté, le désherbage, le démoussage, le balayage devant sa propriété, au droit de la façade et sur toute la largeur.

Les agents de la commune assurent leur mission, sous la responsabilité des élus, qui définissent un ordre de priorité dans les travaux à effectuer.

Les déchets de ces travaux d'entretien doivent être mis au compost ou en déchetterie

Divagation et déjections des animaux sur la voie publique

La divagation des animaux est interdite et la SPA sera appelée systématiquement.

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent éviter les déjections sur la voie publique et les ramasser si besoin par respect de l'hygiène collective.



Brûlage des déchets

il est strictement interdit de brûler des déchets verts ou autres en raison de la sécheresse qui sévit et du vent fréquent qui aggrave le risque.

Cambriolages

Le printemps et l'été sont l'occasion d'une augmentation des cambriolages, notamment dans la journée....

Ne laissez pas votre maison ouverte quand vous êtes au jardin.

Si vous vous absentez peu de temps, prévenez vos voisins si vous partez quelques jours, soyez vigilants....

Pour donner l'alerte il faut composer le 17 et vous serez mis en relation avec le véhicule de gendarmerie le plus proche ce qui permettra une meilleure efficacité des forces de sécurité

Les cambrioleurs
vous disent merci
pour toutes vos
dates de congés
dans vos statuts
sur facebook!!!



Dans la série incivilités : après le cimetière, nouveau vol de fleurs cette fois, dans les jardinières devant la mairie...sans commentaires !

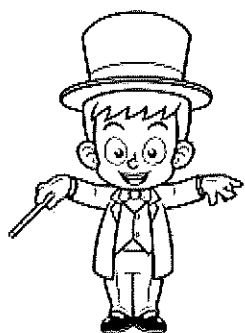
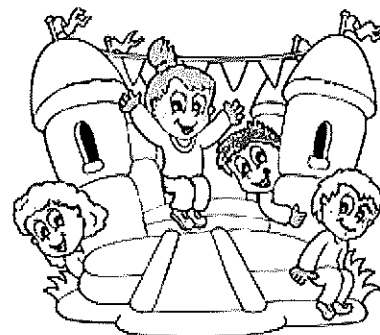
BUSSAC-SUR-CHARENTE

SAMEDI 17 JUIN

à partir de 17h30

FÊTE DE L'ÉTÉ

STRUCTURES GONFLABLES



MAGICIEN

(Bertrand JONGLEZ)

JEUX EN BOIS

FEU D'ARTIFICE

(Offert par le foyer rural)



BAL avec DJ

Buvette et restauration sur place

La fête des voisins

Chaque village se charge de l'organisation de sa fête. Il n'y a pas de responsable officiel, uniquement des bénévoles du quartier ou du hameau concerné qui déterminent la date à laquelle elle aura lieu. Ces fêtes sont organisées depuis plus de 7 ans maintenant et contribuent à la solidarité locale. La mairie prête gracieusement tables et chaises sur demande et réservation. Bussac info est heureux de recevoir les articles et les photos de ces manifestations et en fera état dans le prochain journal, distribué fin septembre. Merci de les adresser par mail en mairie (ou dépôt sur clé USB)

6ème édition aux Motillons

Comme nous vous l'avions évoqué l'année dernière, nous organisons notre 6^{ème} fête des voisins.

Rendez-vous le dimanche 3 septembre 2017 sur le terrain de Marcel et Agnès PELTIER pour retrouver les voisins : **du Vieux Bourg – des Motillons– de la Croix – de l'Espérance – de Beauchail.** Ensemble nous partagerons notre repas et passerons une bonne journée entre voisins.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :

Martine ANTONIN au 05 46 74 66 04 Anne NAVARRO au 06 80 08 13 24



La pêche en fête :

Rendez-vous à l'étang le 4 juin 2017 : Retenez bien cette date !

C'est le jour de la fête de la pêche. Comme l'an dernier, les pêcheurs saintongeais procéderont à des baptêmes de pêche pour tous les visiteurs qui se présenteront.

Les bénévoles de l'AAPPMA vous attendront pour vous faire prendre votre premier poisson. Ce jour là, exceptionnellement, pas besoin de carte de pêche sur le lieu de l'animation. Le matériel, vous sera fourni et tous les conseils vous seront prodigués. Des animations auront lieu pour que vous puissiez passer une journée agréable. Jeunes ou moins jeunes, hommes et femmes, tout le monde est le bienvenu. Vous pouvez même pique niquer sur place.



Bien aménagé et entretenu par la commune et les pêcheurs, ce petit coin de verdure est maintenant régulièrement fréquenté par les pêcheurs et les promeneurs. Le nouvel empoissonnement automnal et la gestion de la pêche portent leurs fruits et les prises sont maintenant de plus en plus nombreuses et régulières. Alors profitez de votre sortie à la brocante pour venir nous faire une petite visite : on vous attend. Et n'hésitez pas à venir en famille ou avec vos amis. Rendez-vous entre 10h et 17h à l'étang. On compte sur vous. ! Les pêcheurs Saintongeais

La Fédération se propose d'organiser, aux mois de *septembre et octobre 2017*, une lutte par traitement terrestre contre les chenilles processionnaires du pin.

Le produit biologique utilisé (à base de *Bacillus Thuringiensis*, seul produit homologué), est spécifique des chenilles de lépidoptères.

Nous proposons des interventions par pulvérisation à partir du sol, sur des pins *d'une hauteur inférieure à 10 mètres*, chez les particuliers.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un modèle de fiche d'inscription, à nous retourner, le coût restant à la charge des demandeurs.

**DEMANDE DE TRAITEMENT PAR PULVERISATION A PARTIR DU SOL
CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN -**

I – DEMANDE PRESENTEE PAR :

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA ZONE A TRAITER

Commune :

Lieu-dit :

Adresse :

*Joindre **impérativement** un plan.*

Nombre d'arbres à traiter :

**Les arbres au-delà de 10 m ne seront pas pris en considération
Nous ne pourrons intervenir que dans les propriétés où l'accès sera possible.
Les interventions auront lieu durant les mois de septembre et octobre 2017**

III – DEVIS PREVISIONNEL

Coût du traitement restant à la charge du demandeur

↳ De 1 à 5 arbres	50 €
↳ De 6 à 10 arbres	70 €
↳ De 11 à 15 arbres	90 €
↳ Au-delà de 15 arbres	sur devis

Signature du demandeur,

NOTA : Cette fiche dûment remplie est à adresser à :

**F.D.G.D.O.N. 17 Chambre d'agriculture - 2 Avenue de Fétilly CS 85074
17074 LA ROCHELLE**

Rappel sur l'utilisation du Transport A la Demande (TAD) « Allo Bus »

Réservez par téléphone au **0 800 17 10 17** (appel gratuit depuis un fixe) au plus tard la veille de votre trajet à 17h et au plus tard le vendredi pour un trajet le lundi ou au www.buss-saintes.com ou par fax au **05 46 93 68 50** en indiquant :

- Votre arrêt de montée (arrêt de votre choix sur Bussac)
- Votre arrêt de destination : Gare SNCF ou Théâtre
- L'horaire d'arrivée souhaité parmi ceux proposé par la fiche horaire

Si vous avez des difficultés pour vous déplacer, une prise en charge et un acheminement à l'adresse de votre choix sont possibles si vous êtes en possession d'une carte d'invalidité ou de priorité pour personnes handicapées délivrées par la MDPH.

Coût du ticket : 1.30€ ;

Tous les abonnements Buss sont acceptés.

Vous trouverez un dépliant complet en mairie

Zone 2 Du lundi au vendredi toute l'année (sauf jours fériés)

Pour aller à Saintes, les horaires d'arrivée possibles sont :

GARE SNCF	7h25	8h25	9h25	13h25	18h25
THÉÂTRE	7h30	8h30	9h30	13h30	18h30

Pour partir de Saintes, les horaires de départ possibles sont :

THÉÂTRE	7h35	11h35	12h35	13h35	17h35	18h35
GARE SNCF	7h40	11h40	12h40	13h40	17h40	18h40

Zone 2 Le samedi toute l'année (sauf jours fériés)

Pour aller à Saintes, les horaires d'arrivée possibles sont :

GARE SNCF	8h25	9h25	13h25	18h25
THÉÂTRE	8h30	9h30	13h30	18h30

Pour partir de Saintes, les horaires de départ possibles sont :

THÉÂTRE	8h35	11h35	12h35	13h35	17h35	18h35
GARE SNCF	8h40	11h40	12h40	13h40	17h40	18h40

Stages de prévention routière à destination des seniors

La CDA organise des stages en partenariat avec l'ASPSR (Association Saintaise de Prévention et Sécurité Routière) Ils répondent à un fort besoin sur notre territoire de permettre aux seniors de prendre conscience des effets du vieillissement sur la conduite et d'actualiser leurs connaissances du code de la route et reprendre confiance au volant. En 2016, 50 seniors ont participé à ces stages avec un résultat très positif. De nouvelles sessions sont donc organisées pour 2017. Ces stages s'adressent aux seniors détenteurs du permis de conduite et qui se posent des questions sur les effets de l'âge, leur aptitude à la conduite et aux déplacements ainsi que sur les principales évolutions du code de la route et sont décomposés en deux demi journées. La 1ère en salle avec un intervenant de la sécurité routière et un psychologue spécialisé. la seconde, optionnelle, consiste en un audit de conduite avec des moniteurs d'auto école (10 euros)



Les inscriptions se font auprès de l'ASPSR par téléphone au 05 46 92 25 56 ou par mail sur coordination.aspsr17@orange.fr Les stages ont lieu dans les locaux de l'ASPSR, Parc des expositions, Esplanade du 8 mai 1945 à Saintes et sont prévus aux dates suivantes :

- Mercredi 20 septembre 14h pour la théorie et jeudi 28 septembre 14h pour la conduite
- Mercredi 29 novembre 14h pour la théorie et jeudi 7 décembre 14h pour la conduite



VIE PAROISSIALE

Février 2017 Renouvellement des membres du Conseil pastoral : Le conseil pastoral est un groupe de chrétiens qui, sous la présidence du prêtre, a pour mission d'étudier ce qui touche l'activité pastorale, déterminer les moyens pratiques pour faire aboutir les initiatives pastorales, évaluer ce qui a été entrepris et relancer des nouvelles actions.



Les membres élus ou cooptés y siègent pour 3 ans, renouvelables une fois (peuvent être membre tous les catholiques qui appartiennent à la communauté chrétienne du secteur). Des relais paroissiaux sont tenus au courant des travaux du conseil pastoral et peuvent être consultés ponctuellement.

9 avril Messe des Rameaux : une assemblée importante a suivi dans le recueillement et l'émotion les derniers jours du pèlerinage terrestre de Jésus. Unis dans le silence, les chrétiens ont revécu la passion du Christ et élargi leur prière du monde entier pour qu'il retrouve la paix.

A la sortie, s'est établi un dialogue entre le Père Juhel et les fidèles qui l'ont remercié pour son chaleureux accueil, en toute simplicité, dans la maison de Dieu.

Mai 2017 : Nous vous informons du départ du Père Bertrand Monnard pour la Rochelle au mois de septembre

Planning des messes : Les jours et les horaires des messes sont affichés aux portes de chaque église. Cependant quelques dates à retenir :

* mercredi 24 mai (fête de l'Ascension) 18h30 à St Vaize

* 24 juin fête de la St Jean Baptiste 18h30 à Fontcouverte : messe en plein air suivi d'un pique nique et du feu de la St Jean.

* 15 août 18h à Bussac : 1h de prière avec Marie suivi d'un pique nique.

Catéchisme : pour les inscriptions s'adresser à Fabienne Drieu La Rochelle : 05 46 32 24 52

Tables ouvertes paroissiales : Pas de TOP pendant cette période, elles reprendront en septembre.

Passerelles. En l'absence de distributeurs bénévoles, ces journaux n'ont pu être déposés dans toutes les boîtes aux lettres. Veuillez nous en excuser, et si vous le pouvez rejoignez notre petite équipe. Merci !

Service Evangélique des malades : 05 46 92 07 21

Aumônerie de l'hôpital : 05 46 95 14 35

Bel été à tous

Josette Cazaunau

ÇA S'EST PASSÉ À BUSSAC...

Réunion publique à propos du déploiement de la fibre optique à domicile

Cette réunion avec les responsables de l'opérateur Orange a été un grand succès !

Le Maire a introduit la réunion en rappelant le patient travail des élus afin d'obtenir cette technologie au plus vite sur le territoire, précisant que seul l'opérateur Orange serait en capacité de fournir un accès à la fibre dans l'immédiat et remerciant Monsieur Leblanc, en charge des collectivités locales chez Orange, et ses collègues pour leur présence.

Près de 400 personnes dans la salle et à l'entrée, un manque criant de chaises, de nombreux Bussacais debout, tout le monde a écouté attentivement l'exposé de messieurs Leblanc et Painault et de Mme Picou avant de poser les questions que chacun avait à l'esprit.

Les problèmes techniques, les moyens d'accéder au domaine privé des administrés ont d'abord été évoqués avant de parler des travaux à entreprendre au domicile afin d'installer les livebox...le coût du raccordement, celui de l'abonnement, les propositions commerciales de l'opérateur lors de l'installation ont aussi été donnés.

Des techniciens ont également profité de ce moment pour montrer le matériel utilisé lors de la pose des livebox après le passage de la fibre dans la gaine vers le domicile. Ils ont aussi expliqué que le raccordement se faisait par voie souterraine et/ou aérienne selon la localisation et l'installation du réseau existant.

Rendez vous a été pris pour les soirs des 15, 16, et 17 mars afin que les commerciaux d'orange renseignent chacun plus individuellement.



Cérémonie du 8 Mai

Comme chaque année, les Bussacais ont été nombreux à se rendre au monument aux morts, où ils ont retrouvé les élus et les musiciens de l'ADMS, afin de commémorer la victoire du 8 mai 1945.

Ils ont, lors de la même manifestation, honoré le souvenir des victimes et héros de la déportation dont la journée officielle d'hommage est le 30 avril.

Le Maire a déposé une gerbe au nom des élus du conseil municipal, et Jean Daniaud a procédé à l'appel du nom des « Morts pour la France ».

La cérémonie a été marquée par la présence du sergent-chef Bariteau, petit fils de Jean Daniaud, affecté à la base aérienne 118 de Mont de Marsan, où il est mécanicien des avions rafale ; et celle du lieutenant de réserve Davignon, lui aussi de l'armée de l'air.

Les musiciens de l'ADMS ont permis une fois encore de rendre cet hommage plus solennel et ont joué successivement la Marseillaise, le Chant des Partisans.



Elections présidentielles

La participation à ce scrutin a été remarquable lors des deux tours les 23 avril et 7 mai 2017.

Le vote s'est déroulé dans de bonnes conditions, sans incident notable, avec un nombre de procurations important.

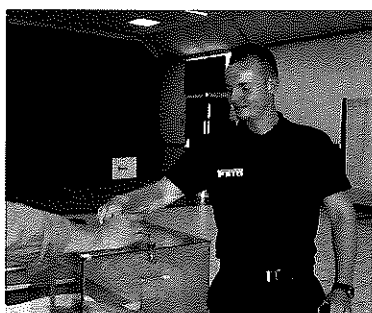
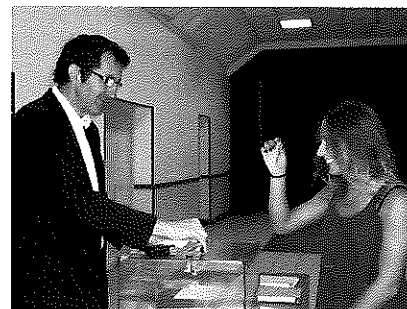
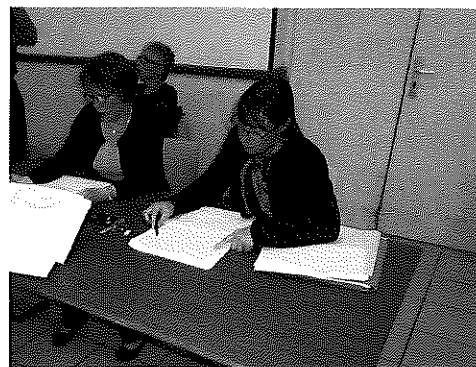
La population bussacaise a encore prouvé son engagement citoyen en se déplaçant massivement pour « faire son devoir » et s'exprimer.

Merci à Nathalie Lefebvre qui a préparé et coordonné les opérations de vote, aux côtés des élus, pour la première fois à Bussac.

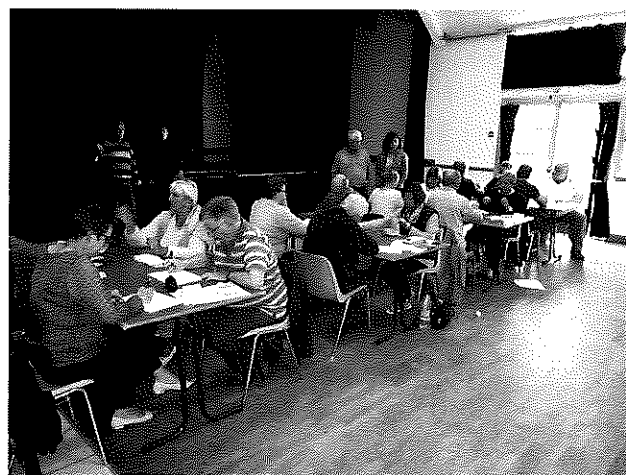
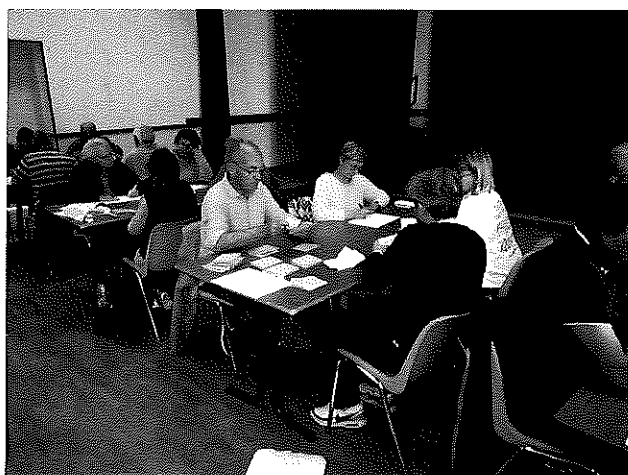
Merci aux scrutateurs qui sont venus fidèlement aider au dépouillement et permettre d'obtenir les résultats rapidement.

Bussac infos tenait à mettre à l'honneur les nombreux jeunes Bussacais qui ont accompli leur devoir électoral pour la première fois.

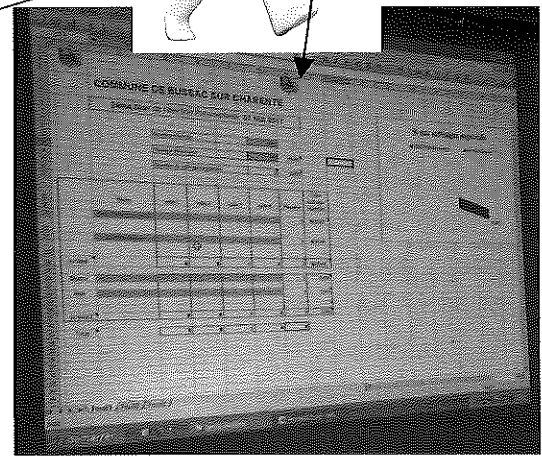
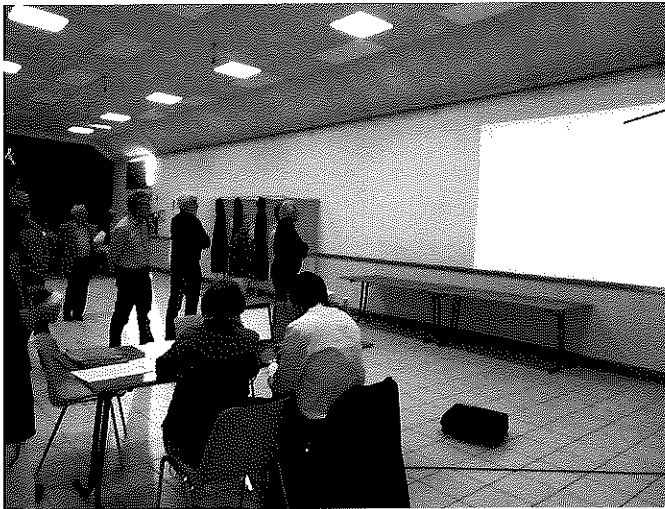
En cela, ils suivent l'exemple de leurs aînés, Bussac est une commune où le taux de participation à chacune des élections est supérieur à la moyenne.



Les scrutateurs étaient présents comme à chaque fois pour participer au dépouillement. Leur engagement est encore une fois à féliciter.



Pour la première fois à Bussac, les résultats du dépouillement étaient projetés en direct dans la salle. Cela a permis aux personnes présentes de suivre l'évolution des scores de chacun des candidats.



Les résultats enregistrés à Bussac sur Charente



COMMUNE DE BUSSAC SUR CHARENTE

1er tour de l'élection Présidentielle: 23 04 2017

Nombre d'inscrits	1007	
Nombre de votants	885	87,88%
Nombre de suffrages exprimés	853	96,38%

	Nom	table 1	table 2	table 3	table 4	Résultat	% des suffrages exprimés
1	DUPONT-AIGNAN N.	12	9	10	17	48	5,63%
2	LE PEN Marine	45	45	51	60	201	23,56%
3	MACRON Emmanuel	41	50	41	53	182	21,34%
4	HAMON Benoît	11	12	10	16	49	5,74%
5	ARTAUD Nathalie		1		4	5	0,59%
6	ROUJOU Philippe	2	2			4	0,47%
7	CHEMINADE Jacques				2	2	0,23%
8	LASSALE Jean	2	2	1	6	13	1,52%
9	MELENCHON J. Luc	41	45	41	63	190	22,27%
10	ASSELINEAU François		2	3	2	7	0,82%
11	FILLON François	39	26	35	52	152	17,82%
ss total		193	194	192	274	853	100,00%
	Blancs	6	6	6	6	26	2,94%
	Nuls	1		2	3	6	0,68%
ss total 2		7	6	6	11	32	3,62%
Total		200	200	200	285	885	



COMMUNE DE BUSSAC SUR CHARENTE

2ème tour de l'élection Présidentielle: 07 Mai 2017

Nombre d'inscrits	1007	
Nombre de votants	857	85,10%
Nombre de suffrages exprimés	716	83,55%

	Noms	table 1	table 2	table 3	table 4	Résultat	% des suffrages exprimés
	MACRON Emmanuel	98	100	95	153	444	62,01%
	LE PEN Marine	63	63	76	70	272	37,99%
ss total		161	163	171	221	716	100,00%
	Blancs	31	18	25	25	99	11,56%
	Nuls	6	19	4	13	42	4,90%
ss total 2		39	37	29	38	141	16,45%
Total		200	200	200	257	857	

CYCLISME A BUSSAC

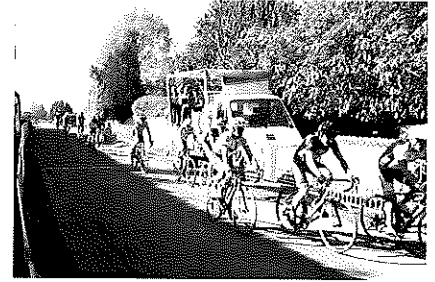
Troisième course cycliste à Bussac



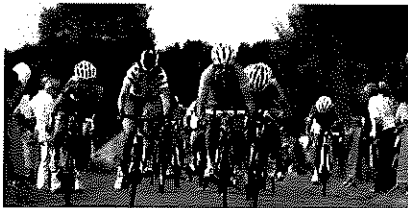
Dimanche 9 avril, pour la troisième année consécutive, la commune de Bussac, associée au foyer rural, a accueilli la course cycliste organisée par le club de Vervant. 47 minimes, 38 cadets, 40 Pass-cyclisme D1-D2 et 20 Pass-cyclisme D3-D4 y ont participé.

18 bénévoles de l'assistance « Sécurité radio Angérienne » assuraient la sécurité routière. Ils ont été accueillis à la salle des associations transformée, pour l'occasion, en salle de restauration où sandwiches, pique-nique et café leur ont été offerts avant de rejoindre leurs postes respectifs pour la journée ; Les employés communaux ont effectué un important travail de préparation des routes du circuit et de mise en place avant la course ; Les coureurs ont souffert de la chaleur de cette journée qui a nécessité une vigilance particulière au niveau de leur hydratation.

Cette journée fut une vraie réussite, sous un soleil radieux.



Tour de la Charente-Maritime féminin



Le dimanche 6 août, la commune de Bussac aura la chance de voir passer le tour féminin de la Charente-Maritime. Le peloton traversera Bussac au cours de l'étape reliant Saint-Sever de Saintonge à Saintes un peu avant 15 heures.

L'équipe d'organisation est à la recherche de plusieurs signaleurs qui seront mis à contribution pour tenir les carrefours. Cette mission d'environ une heure est réservée à des bénévoles ; Si vous souhaitez vous porter candidat, merci de vous faire connaître en mairie.

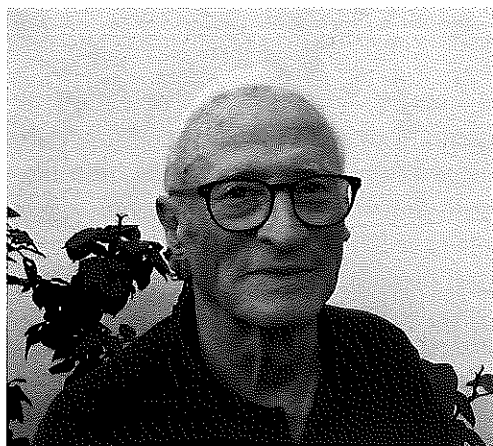
Saintes Lyon vélo vintage

Le Samedi 19 Aout 2017, les randonneuses et les randonneurs partiront de la mairie de Bussac sur Charente, un joli petit village à 5 kilomètres de Saintes, pour 600 kms en six étapes sur leurs bicyclettes anciennes. Le parcours relie Saintes, Médiolanum Santonum, à Lyon, Lugdunum, par la Voie Agrippa, voie Romaine voulue dès 27 avant JC par Marcus Vipsanius Agrippa, général et gendre de l'empereur Auguste. La voie Agrippa sera construite au premier siècle après JC et reliera Saintes à Lyon par Limoges, Augustoritum, et Clermont-Ferrand, Augustonemetum.

Le mot de l'organisateur Jean-Marc Gay : « Notre périple à vélo reprend donc tout naturellement le tracé de la voie Agrippa. L'autre source d'inspiration, essentielle pour moi, c'est le premier tour de France 1903. Le premier Juillet 1903, 59 pionniers sont partis depuis le café le " Réveil Matin ", un café de Montgeron en banlieue parisienne, pour 2398 kms en six étapes. » Les inscriptions pour la première édition de Saintes Lyon Vélo Vintage sont possibles dès à présent par téléphone au 06 45 61 64 06 après 18 heures.



Un bussacais à l'honneur !



Raymond Guérif est connu de beaucoup de Bussacais, et en particulier des habitants du village de « Les Deux » pour lesquels il est devenu, après Roland Vion, le « Maire » du petit hameau qu'il habite depuis 1997 avec Sylviane, journaliste à la retraite! Chacun ayant eu des enfants d'une précédente union, ils réunissent aujourd'hui à eux deux 2 petites filles de 20 et 22 ans et 2 petits fils de 3 et 7 ans pour leur plus grand bonheur, malgré le grand malheur de la perte de son fils à l'âge de 40 ans. L'équipe de Bussac Info a eu envie de lui consacrer cet article pour mettre en avant son action bénévole auprès de la Délégation territoriale de Charente-Maritime de l'Association des Amis de la FMD (Fondation pour la Mémoire de la

Déportation) et président de l'ADIRP* de Charente-Maritime. Précédemment, il avait également été secrétaire du comité régional Buchenwald Dora **pour le Poitou-Charentes.

Lorsqu'on retrace la vie de Monsieur Guérif, on comprend vite pourquoi il s'est toujours investi dans les associations liées à la déportation, et en particulier à l'amicale de Buchenwald. Son histoire familiale fait partie de toutes ces histoires qui ont fait la « Grande Histoire ». Alors qu'il n'avait que 10 ans, ses parents ont été tous les 2 déportés en 1943 comme résistants. Sa mère, après avoir été déportée à Ravensbrück, puis à Zwodau, a succombé à la marche de la mort qu'ont dû affronter les déportés lorsque les nazis fuyaient l'armée soviétique. Ironie du sort son père, lui aussi a fait partie de cette longue marche, mais dans l'autre sens, suite à l'arrivée de l'armée américaine. Heureusement, il a réussi à s'enfuir, et après 2 longues années, a retrouvé ses 6 enfants qui avaient été répartis chez les membres de leur famille après leur départ. Il avait alors 46 ans et Raymond, le deuxième et l'aîné des garçons en avait 12. En me racontant les conditions de l'arrestation et de la séparation de ses parents, dont je ne livrerai pas ici les détails, Monsieur Guérif avait encore du mal à cacher son émotion, tellement cet épisode douloureux de son histoire l'a marqué à vie.

A partir de là, son père et ses frères et soeurs ont toute leur vie été abonnés au journal « Le patriote résistant » publication mensuelle de la FNDIRP***

Créé en 1946, ce journal traite de tous les aspects de la déportation et de l'internement, historiques et humains. Il fournit de nombreux témoignages, publie des interviews, des critiques d'ouvrages, tout en oeuvrant à la défense des valeurs de la Résistance et de la Déportation. Le journal propose des réflexions sur la transmission de cette mémoire.. Son père achetait tous les livres qui traitaient de ce sujet. Il est décédé à 80 ans et la fratrie est restée très soudée. Il est aujourd'hui l'aîné.

Son activité au sein de l'association fait de lui le représentant auprès des mairies pour organiser la journée du souvenir des héros et victimes de la déportation, qui a lieu le dernier dimanche d'avril, mais souvent regroupée avec la commémoration du 8 mai. Sylviane a également épousé sa cause et fait aussi partie du bureau de l'AFMD, en lisant le texte de la fondation et les poèmes écrits par les déportés et en chantant le Chant du Marais, devenu le chant de tous les déportés. Elle a eu la gentillesse de me le fredonner et de m'en raconter l'histoire. A Saintes en 2016, ils ont également organisé 2 expositions à la médiathèque sur l'univers concentrationnaire nazi qui ont connu un vrai succès avec 350 visiteurs par semaine auprès desquels, sans relâche, il témoignait et expliquait...mais à 84 ans m'a-t-il dit, avec une amplitude horaire très large, cela a été très fatigant.

Avant de prendre sa retraite, son activité professionnelle avait été très dense. Après une école supérieure de commerce à Nantes, Monsieur Guérif a été responsable commercial, puis sous-directeur pendant 20 ans, et a occupé en dernier lieu le poste de Directeur des Galeries Lafayette de Saintes. Aimant s'investir et partager son savoir, il a retrouvé dans le Rotary Club et son éthique, des valeurs qui étaient les siennes. Avec l'ADIE ****, il a accompagné une bonne centaine d'entrepreneurs dans le lancement de leur entreprise. Il en est parti en 1995, mais cela l'a passionné.

Il a également fait partie de l'association « Les vitrines de Saintes ».

Raymond me confiait qu'il avait eu beaucoup de plaisir à connaître et côtoyer des gens de quelque milieu dont ils fussent issus, et de tout âge. Il a d'ailleurs des rapports très amicaux avec les « jeunes » de son village !

Marié depuis 30 ans avec Sylviane, ce retraité actif octogénaire a certes réduit ses activités, mais ne reste pas sans rien faire sur notre commune, que ce soit physiquement avec la section randonnée du foyer rural ou intellectuellement en étant membre de la commission administrative de la commune pour les listes électorales. A chacune de celles-ci, il fait d'ailleurs preuve de civisme en étant présent, avec Sylviane, lors du dépouillement.

Raymond a œuvré dans bien des domaines et méritait bien d'être mis à l'honneur ! Le travail de mémoire reste aujourd'hui plus que jamais indispensable et il en est un témoin actif. Nous l'en remercions et l'assurons de notre plus grand respect.

* Association des déportés et internés résistants et patriotes

**Camp annexe de Buchenwald destiné à la fabrication des V2 par les déportés

***FNDIRP Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes

**** Association de Droit à l'Initiative Economique

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE...

Bibliothèque Municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

Horaires d'ouverture à l'école : ils sont fixés en fonction de la demande des enseignants

Inscriptions : Gratuité pour les moins de 18 ans et tous les étudiants (quelque soit leur âge),
5 € pour 12 mois pour les autres personnes

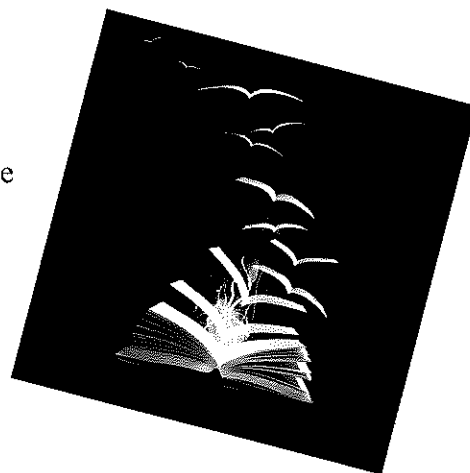
De nouveaux achats sont prévus à la fin du mois de mai.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez lire un livre que la bibliothèque ne possède pas, il est possible, par l'intermédiaire de la médiathèque départementale, d'en faire la demande.

Une permanence sera assurée pendant l'été aux horaires habituels.

Vous pourrez donc satisfaire vos envies de lecture si vous restez à Bussac.

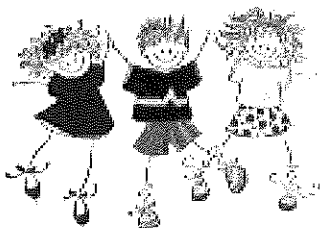
Bonne lecture à tous!



Bon à savoir :

Les assistantes sociales n'assurent plus de permanences à Bussac.
Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous dans les locaux du Conseil
Départemental rue de l'Alma à Saintes.

Pour prendre rendez-vous : 05 46 92 38 38



Voyages scolaires et séjours de vacances pour vos enfants

Nous vous rappelons qu'ils peuvent être en partie financés par le CCAS sous conditions de ressources.

Adressez votre demande en mairie avec les documents justificatifs concernant le voyage, ainsi que votre avis d'imposition et/ou vos ressources.

Attention, l'été approche

La déshydratation peut avoir de graves conséquences. Les enfants en bas âge et les personnes âgées sont les premiers exposés et doivent bénéficier du soutien et de l'attention de leur environnement. Nous comptons sur chaque Bussacais pour exercer une solidarité de proximité.



Appel aux dons des élèves de 5^{ème} du Collège Agrippa d'Aubigné

Les élèves de 5^{ème} du collège Agrippa d'Aubigné qui comptent parmi eux plusieurs enfants de Bussac, ont pour projet la création d'un jardin médiéval (plantation de plantes médicinales).

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de nous équiper de carrés de potagers. Nous faisons donc appel à la générosité des habitants de Bussac pour nous aider à financer ce projet sous forme de dons, chaque centime compte !

Si vous souhaitez nous aider dans notre belle aventure, vous pouvez déposer vos dons à la mairie dans une boîte prévue à cet effet. Nous vous remercions d'avance pour votre générosité.

Pour les élèves de 5^{ème} du collège Agrippa d'Aubigné
Maëlys Patrouillault



Le point sur les travaux.

Après une trêve de quelques semaines, de nouveaux travaux viennent de reprendre sur la commune.

Il s'agit, encore une fois, de travaux particulièrement importants qui permettront d'améliorer la qualité de vie des Bussacais.

Il est utile de rappeler une nouvelle fois l'importance du respect des mesures de sécurité lorsque vous circulez à proximité des chantiers, tant pour vous que pour les autres usagers et les employés des entreprises en charge des travaux.

Route de Beauchail

Les travaux d'aménagement de la route de Beauchail ont débuté.

Dans un premier temps, le remplacement de la conduite principale d'eau potable est en cours de réalisation.



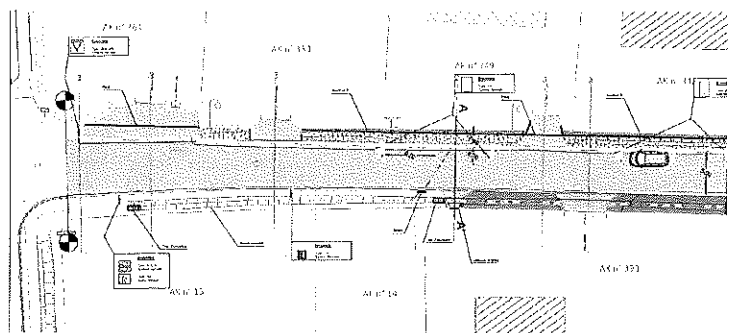
Les branchements de chacune des habitations ont été remplacés également.

Sous maîtrise d'œuvre du Syndicat de la voirie, la voirie et les bas côtés seront traités ensuite.

L'objectif de cet aménagement est d'améliorer la sécurité sur cette voie communale.

Les entrées, les stationnements et la voirie seront entièrement refaits, des cheminements seront créés et seront aux normes d'accessibilité.

Ce projet d'aménagement clôturera la série de travaux effectués dans cette rue, de la mise en place de l'assainissement collectif à l'enfouissement des réseaux. Il la rendra plus sûre pour ses usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, ou automobilistes.



Assainissement collectif

La troisième tranche du deuxième programme d'assainissement collectif va débuter en juin.

Les secteurs concernés seront les Mailleaux et la Grand'Porte.

C'est l'entreprise SNATP qui sera chargée des travaux.

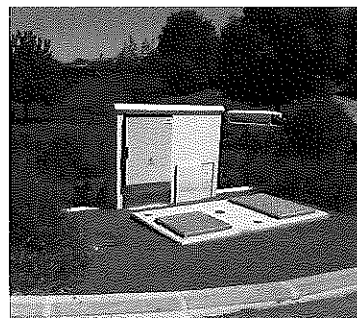
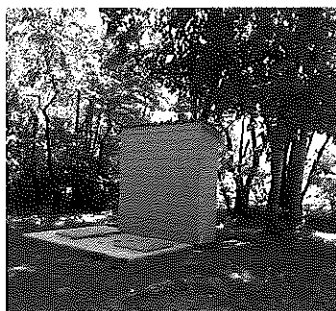
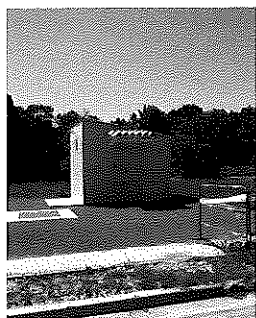
Deux postes de relèvement seront installés, l'un aux Mailleaux, l'autre à la Grand'porte par l'entreprise ATH.

Assainissement collectif (suite)

La réception des deux tranches précédentes s'est déroulée le 5 avril dernier. Elles concernaient les travaux réalisés sur la RD 114 et au village des Guilloteaux.

Cela permet aux habitants situés dans ces secteurs de pouvoir se raccorder au réseau. Ils disposent pour cela de deux ans à compter de la réception du courrier de la RESE.

Ci dessous les postes de relèvement des Bacheliers, des Barrats et des Guilloteaux, récemment mis en service.



Enfouissement des réseaux

Une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux a commencé dans le secteur des Bacheliers et de la RD 114.

Cette tranche avait été programmée aussitôt la fin des travaux d'assainissement collectif pour optimiser les travaux de remise en état de la voirie.

Ce tronçon était le dernier à traiter dans la traversée du centre bourg. Il permettra d'obtenir une continuité d'un bout à l'autre de la traversée du centre bourg avec des équipements modernes.



Fibre

Le déploiement de la fibre sur la commune se poursuit conformément au calendrier prévu. Chacun est témoin, au quotidien, du travail effectué par les entreprises.

Les premiers abonnés ont été raccordés début avril. Le branchement des nouvelles habitations se poursuit à un rythme soutenu.

Se reporter également au compte-rendu de la réunion du 9 mars en rubrique « ça s'est passé à Bussac »

Eaux pluviales

Des travaux de pose de bordures ont été entrepris près du village de Beauchail.

Suite à l'enfouissement des réseaux dans ce secteur, il s'avérait nécessaire de canaliser de manière plus efficace les eaux de pluie.

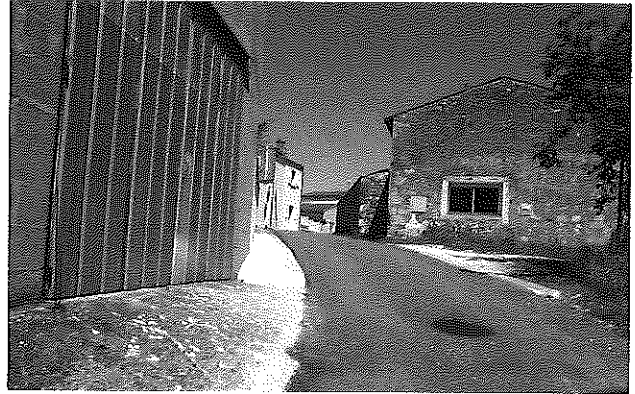
Au village des Bacheliers, les travaux d'enfouissement des réseaux ont permis de constater que le réseau pluvial n'était plus fonctionnel.

Les employés communaux ont profité de l'ouverture des tranchées par l'entreprise Eiffage énergie pour le remplacer. Cela a permis d'effectuer ces travaux à moindre coût.

Entretien de la voirie

La Municipalité a profité de la réfection des chaussées effectuée suite aux travaux d'assainissement par l'entreprise Dubreuilh dans les villages des Guilloteaux et des Bacheliers.

La commune a pris à sa charge la part qui n'était pas comprise dans cette réfection pour permettre d'avoir une voirie remise à neuf.



L'entretien des différentes voies communales, des espaces verts du centre bourg se poursuit. Le premier fauchage des bas-côtés a été effectué. Les chemins ruraux sont également concernés.

Employés communaux

En cette période printanière où l'entretien des espaces verts mobilise habituellement 5 agents à temps plein, l'équipe d'employés communaux fonctionne actuellement à effectif réduit.

Thomas Dumaine, recruté comme emploi d'avenir sur la commune est sur le point de valider un contrat dans une entreprise.



C'est la troisième fois que des jeunes recrutés comme emploi d'avenir à Bussac, trouvent un emploi avant la fin de leur contrat. C'est la preuve de l'efficacité de ce dispositif qui permet à des jeunes de trouver un emploi après une expérience dans une collectivité locale ou une association.

Deux autres de nos employés communaux sont malheureusement en arrêt de travail de longue durée. Nous leur souhaitons un bon et prompt rétablissement.

Pour palier à cette situation, la Municipalité a décidé d'organiser le remplacement d'un agent.

Mairie

Une réflexion a été menée par la Municipalité sur l'organisation du secrétariat de mairie, en concertation avec les deux secrétaires.

Il est apparu judicieux de permettre à l'une d'entre elles de pouvoir travailler dans un bureau isolé de l'accueil du public.

C'est pourquoi la salle des archives a été aménagée. Elle sera opérationnelle très prochainement.



DES NOUVELLES DE L'ECOLE...

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize Conseil d'école 7 février 2017

Composition du conseil

Enseignants : JM. CHARRIER (Directeur Bussac + CM2) – V. GENEAU (CM1) – S. NOSENZO (CE2) – J. REIGNÉ-SOUESNE (PS) – D. LE MOULLEC (MS/GS) – B. MOUNIER (Directrice St Vaize + GS/CP) – N. BOUYER, remplaçante de Mme FERRER (CP/CE1)

Représentants des parents d'élèves Saint Vaize : M. ROUSSEAU – S. BARILLOU

Représentants des parents d'élèves Bussac : C. GAY – J. LE MAO – D. RENIER – G. POMME-CASSIEROU – C. MANUS – S. TOMASI

Périscolaire : Bleuette ROBIN (St Vaize) – Angélique EMMENECKER (Bussac)

Délégués départementaux de l'Education Nationale : H. GAUCHER (Bussac)

Mairies : Josiane BRIAND (adjointe Bussac) – Annie COURAUD (adjointe St Vaize)

CDA : Sophie GODET

Excusés : Mme CHARPENTIER (Inspectrice de l'Education Nationale) – M. BREGOWY (DDEN St Vaize) – F. LAYFESSE (décharge de direction de M. CHARRIER) – M. LACOU (enseignante rattachée à l'école de Bussac) – T. EMERIT (représentante St Vaize) – C. DOURTHE (Maire Bussac) – M. ROUX (Maire St Vaize) – L. GRENTZINGER et E. DOUHAUD (représentantes Bussac)

1. Prévisions et préparation des effectifs pour la rentrée 2017 – 2018

Les effectifs actuels sont stables depuis novembre 2016 : 2 départs et 1 arrivée à Saint Vaize, 1 arrivée à Bussac.

Prévisions pour la prochaine rentrée : (baisse de 7 élèves par rapport à l'effectif actuel)

St Vaize		Bussac					
CP	CE1	PS	MS	GS	CE2	CM1	CM2
26	19	17	26	16	14	27	21
45		121					

Départ de 23 CM2 vers le collège.

Nous parlerons de la répartition au prochain conseil d'école.

Il n'y aura pas d'accueil en Toute Petite Section. Ne seront admis que les enfants nés en 2014.

Procédure d'inscription pour les PS et nouveaux arrivants :

- Passer par la mairie de résidence pour prendre un dossier d'inscription : Le retourner en mairie

- Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école : Visite et fonctionnement de l'école

Pour les élèves inscrits dans le RPI et qui changent d'école : rien à faire.

Dérogation : demander une fiche navette en mairie. Accord du maire de résidence et du maire d'accueil et commission à la CDA.

Pour les futurs collégiens, 3 étapes :

- Etapes 1 et 2 : 2 fiches (volet 1 et volet 2) à corriger, à compléter et à retourner au directeur de l'école

- Etape 3 : Remise du dossier collège au secrétariat du collège

Dérogations : demande dans les fiches à retourner à l'école. Réponse mi-juin.

Une journée portes ouvertes aura lieu au mois de mars.

2. Projets pédagogiques

St Vaize :

- 2 décembre : Séance cinéma de Noël au Gallia Théâtre : « la grande course au fromage »
- Projet de circonscription « autour des jeux collectifs : handball, premiers pas » : les enfants ont appris à lancer et rattraper le ballon, à dribbler, viser le but et se déplacer en se faisant des passes.
- Projet scientifique de circonscription « la petite fabrique de village » : Les enfants de chaque classe ont commencé à fabriquer une machine infernale avec une intervenante de l'association « les p'tits débrouillards » (4 heures d'intervention) et le projet se poursuit en classe avec la construction d'un village à partir de matériaux facilement manipulables comme le carton et le papier.
- Projet pluridisciplinaire de circonscription « se déplacer en sécurité dans son environnement proche » : nous allons travailler à partir d'un album à s'orienter et nous allons appréhender le micro, méso et macro environnement à partir de situations diverses. Nous allons également nous déplacer à vélo (environnement proche).
- Projet classe découverte : elle aura normalement lieu du 29 au 31 mai 2017
- Marché de Noël : Cette manifestation a eu lieu le 16 décembre 2016 en lien avec l'APE. Vente d'objets, de boissons et gâteaux.
- Projet jardin : embellissement de l'école
- Cycle natation : du 28 mars au 30 juin 2017 pour les 2 classes. Les séances auront lieu le mardi matin.
- Blog de l'école : il est en cours de « construction »
- Bibliothèque : un mercredi sur 2
- Liaison GS/CP : 30 juin
- Périscolaire : projet sécurité avec une intervenante en secourisme (formation aux premiers secours) + permis vélo et piéton.

Bussac :

PS/MS

- Séance cinéma de Noël au Gallia Théâtre : « Monsieur Bout de bois »
- Rallye-lecture entre les 2 classes les 16 et 17 février
- Visite à la ludothèque : le 21 mars pour les PS et le 30 mai pour les MS/GS
- Liaison GS/CP : 30 juin

CE2

- Cycle natation jusque fin mars (10 séances) : beaucoup de parents disponibles pour accompagner
- Séance cinéma de Noël au Gallia Théâtre : « Tout en haut du monde » (exploitation pédagogique en amont)
- Ateliers du patrimoine : visite de Bussac (sous forme d'un jeu à la recherche des tableaux de Gustave Courbet)
- Projet de circonscription « Danse au théâtre » : 8 séances ont eu lieu avec le danseur Benoît Savignat. Un spectacle aura lieu au Gallia au mois de mai. Cédric Rouxel (compagnie Coyote Minute) participera à la création et mise en place des décors.

CM1

- Cycle natation jusque fin mars (10 séances) : beaucoup de parents disponibles pour accompagner
- Séance cinéma de Noël au Gallia Théâtre : « Tout en haut du monde » (exploitation pédagogique en amont)

- Ateliers du patrimoine : visite de Bussac (sous forme d'un jeu à la recherche des tableaux de Gustave Courbet)
- Projet de circonscription « conte à » (en association avec la mairie de Saintes et la CDA) : les élèves écrivent un conte, le mettent en scène et créent les décors. Laure Michaud est intervenue pour travailler les techniques pour conter avec les élèves. Une plasticienne interviendra pour les décors. Il y aura une exposition à la médiathèque au mois de juin et une représentation à l'école.

CM2

- Projet de circonscription « autour des jeux collectifs : handball, premiers pas » : avec un intervenant
- Séance cinéma de Noël au Gallia Théâtre : « Le géant de fer »
- Projet théâtre : présence d'un intervenant sur 16h pour une adaptation des Fourberies de Scapin. Représentation le mardi 3 juillet.
- Périscolaire : projet sécurité avec une intervenante en secourisme (formation aux premiers secours) excepté pour les PS. Intervention des gendarmes et peut-être des pompiers.

3. Budget fonctionnement pour les écoles

Crédit CDA : le budget pour l'année 2017 n'est pas encore voté.

4. Sécurité à l'école et hygiène

Exercice de sécurité

Bussac : un nouvel exercice alerte incendie sera réalisé le vendredi 10 février 2017

Saint Vaize : un nouvel exercice alerte incendie sera réalisé le vendredi 10 février 2017

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté

Il a été réactualisé : chaque personne travaillant dans les locaux a une fonction en cas d'incident.

Bussac : l'exercice sera réalisé le 17 mars

Saint Vaize : l'exercice sera réalisé avant les vacances de Février. Tous les élèves doivent se regrouper dans l'accueil périscolaire.

Vous serez informés après l'exercice de son déroulement.

Un kit PPMS (couverture de survie, eau, lampe torche, radio avec piles...) sera fourni aux écoles par la CDA à partir de la rentrée prochaine

Hygiène

Poux : lorsque qu'un mot indiquant qu'il y a des poux à l'école est collé dans le cahier de votre enfant, cela ne signifie pas que nous avons trouvé des poux dans les têtes des enfants mais seulement qu'un ou des parents nous ont signalé que leur enfant en avait attrapé. Nous vous demandons, par ce mot, de rester vigilant en contrôlant régulièrement la tête de votre enfant.

Transmission des virus à l'école : nous essayons de rester vigilants pour limiter au mieux les contacts entre enfants lors des épidémies (grippe, gastro...) mais de nombreux objets sont touchés tous les jours par tous et ne sont pas systématiquement nettoyés (crayons, cahiers, jeux...). Nous avons demandé des poubelles fermées pour les classes.

5. Travaux et équipement

Saint Vaize : installation d'un portail automatisé

Bussac : le sol du couloir a été refait ainsi que la verrière.

6. Questions diverses

Un problème de stationnement est récurrent devant le parking de l'école de Bussac. Certains parents ont des comportements dangereux (arrêt minute sur la route).

Clôture de séance à 19h30

Concert de Rock à l'école !!!!!

La veille des vacances de printemps, The New Kids ont proposé « On the Rockx !! » aux enfants des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize : un concert pour les petits et les grands, pour ceux et celles qui aiment danser, crier, ou qui apprécient le rock!

Des compositions originales, des textes réfléchis proches de l'univers des enfants et beaucoup de bonne humeur.

A la fin du concert, les membres du groupe se sont prêtés à une séance de dédicaces.

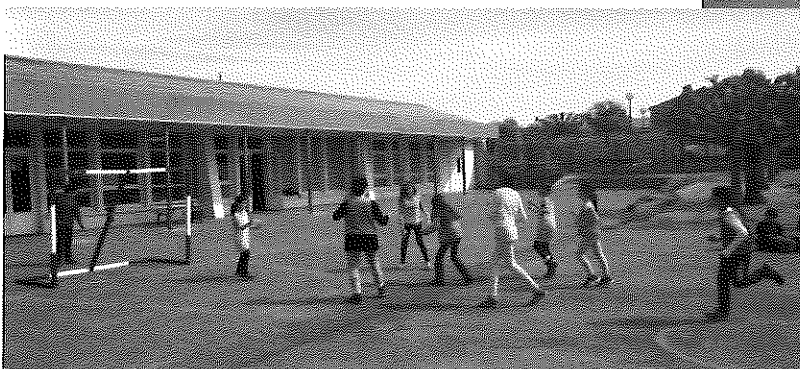
Nous remercions chaleureusement les musiciens, et plus particulièrement *Jérôme Bossuyt, chanteur et guitariste habitant la commune de Bussac sur Charente.*



Projet Handball

Cette année, les élèves de CM2 ont découvert la pratique d'un sport où la France a pour habitude de briller :

le handball !



Grâce à Pierre, du comité départemental, les enfants ont pu progresser et faire de véritables matchs.

A l'accueil périscolaire on raconte...

Les petits rappels



- Vous pouvez nous joindre au **06.86.52.97.40**
- Les bonbons sont interdits sur les temps périscolaires et d'interclasse.
- L'accès à la cour de l'école avant 08h45 est réservé aux enfants qui se trouvent à l'accueil périscolaire, et sous la surveillance d'une animatrice.
- Les mercredis un temps d'accueil gratuit est ouvert de 11h35 à 12h30. Nous demandons aux parents de respecter ces horaires ! Les retards sont désormais facturés.

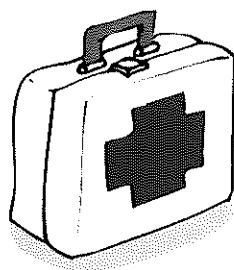
Notre projet...

Depuis cette année, l'équipe d'animation a choisi de travailler avec les enfants sur leur sécurité et le secours.

Au second trimestre l'UDPS 17 (union départementale des premiers secours) est venue dispenser, aux enfants qui l'on souhaité, un apprentissage sur les notions de premiers secours.

Les enfants ont pu y apprendre les numéros d'urgence, la mise en PLS (position latérale de sécurité), la pose d'un garrot, le massage cardiaque (pour certains) ainsi que la méthode Heimlich, utile en cas d'étouffement.

méthode Heimlich



pose du garrot

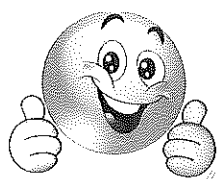


Ce dernier trimestre, le peloton d'autoroute de Saintes va intervenir sur le temps des TAP (15h45/16h30) à l'accueil périscolaire les vendredis 9 et 16 juin.

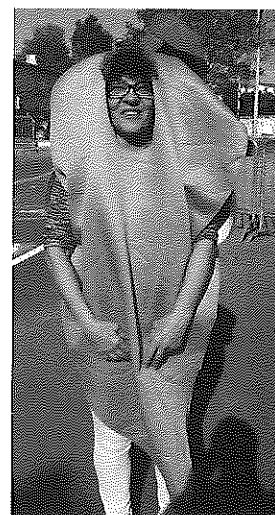
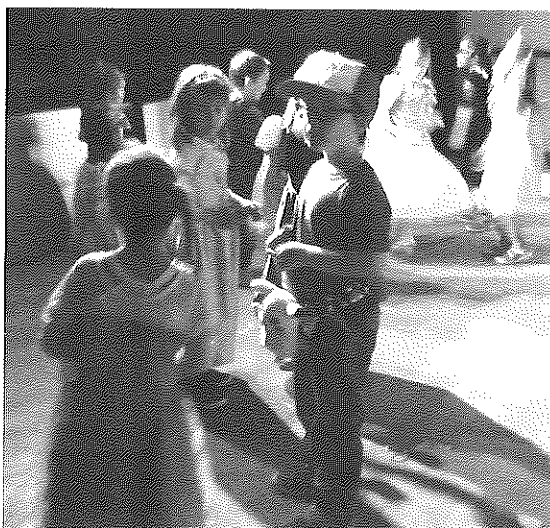
L'adjudant-chef viendra présenter, auprès des enfants et parents qui le souhaitent, une vidéo projection sur le rôle de la gendarmerie dans la prévention des accidents, mais il viendra également pour échanger avec les enfants et leur faire découvrir le matériel utilisé en gendarmerie.

Le temps de rire....

Avant chaque vacance, nous essayons d'offrir aux enfants un temps fort, tel qu'une « boum », accompagné d'un goûter. En février, la douceur du jour nous a permis de faire la fête et de goûter dans la cour. Comme toujours, les supers héros étaient de la partie, Iron man, la reine des neiges,....



L'association des parents d'élèves a organisé un petit bal costumé après la classe pour le mardi-gras. Côté déguisements, les filles avaient plutôt opté pour les robes de princesse et de reine des neiges, tant qu'aux garçons, beaucoup s'étaient transformés en super héros d'un soir! La surprise venait plutôt des encadrantes du périscolaire qui n'ont reculé devant rien, jugez plutôt ! Bravo mesdames, et une mention spéciale à Sylvie qui , avec sa carotte, faisait un clin d'œil à son activité au restaurant scolaire.



FOYER RURAL

Le mot de la présidente

Demandez le programme !

J'ai trouvé que ces quatre mois avaient parfois été difficiles : l'intrusion de personnes sans scrupules dans nos bâtiments, la disparition de pièces importantes de notre matériel (un tout nouvel aspirateur), l'obligation de les remplacer, l'utilisation des salles par des personnes indécates, derrière lesquelles il nous faut nettoyer et ranger, la maladie et le décès de membres du Foyer Rural. Nous essayons de faire face à tous ces ennuis, mais c'est parfois pénible.

Heureusement qu'il y a de bons moments. Le loto du Jumelage, puis celui des marcheurs, qui se sont déroulés dans une ambiance conviviale : cela fait toujours plaisir aux organisateurs d'entendre les spectateurs applaudir un gagnant. Les deux soirées théâtrales ont intéressé pas mal de monde. Et bien sûr, il y a eu le départ en retraite de Marie Claude Allinand : émotion et tendresse.

Avec le printemps nous prévoyons des activités davantage tournées vers le plein air, la grande salle étant utilisée par des particuliers et par les élections :

* **samedi 20 mai** : « Créa-Brico » exposera et vendra ses créations du trimestre,

* **vendredi 2 juin** (soir) : la récente section « théâtre » nous présentera son nouveau spectacle. Elle a besoin de vos encouragements.

* **dimanche 4 juin** (Pentecôte) c'est la brocante. Vous avez déjà reçu les flyers dans vos boîtes aux lettres. Ce jour là, on coupe la départementale à la circulation entre la Mairie et la route de Beauchail. La circulation sera déviée par Les Chaumes et Beauchail d'une part, et par la route du cimetière, nous faisant passer par l'étang de pêche où des animations gratuites se dérouleront toute la journée.

* **samedi 10 juin** : c'est la rando semi nocturne. Nous espérons que la participation sera aussi nombreuse que l'an passé, et que tout sera aussi bien.

* **samedi 17 juin** : la municipalité et le Foyer Rural vous proposent la fête de l'été, qui se terminera à la nuit tombée par un feu d'artifice offert à tous par le Foyer Rural pour remercier le Comité des Fêtes.

* **samedi 22 juillet**, c'est le Rallye de Saintonge. Comme chaque année, nous tiendrons une buvette à la pointe de Montvolland.

Dès maintenant, reprenez quelques dates :

* **vendredi 29 septembre** se tiendra l'Assemblée Générale du Foyer Rural où l'on vous présentera les bilans de nos activités (côté finances, ça va pas trop mal, merci)

* **dimanche 08 octobre** : pour le vide dressing, vous pourrez renouveler votre garde-robe.

* **dimanche 19 novembre** : le Marché de l'Avent vous proposera des idées (et des cadeaux) pour le prochain Noël.

Vous voyez que nous n'avons pas le temps de garder « nos deux pieds dans le même sabot », mais nous faisons tout ça pour animer notre commune et faire plaisir au plus grand nombre et nous serons ravis de vous y voir.....

La présidente,
Janine CASTILLON

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Madame Pierrette EMERIT, des Deaux.

Le Foyer Rural tient à rappeler que dès le début en 1980, avec André « Dédé » son mari, elle a participé à la création de notre association. Ils étaient de toutes les manifestations : lui, faisait les achats, tenait la buvette, elle, aidait à la cuisine et faisait la vaisselle. Bien souvent, ils étaient les derniers à partir, sans rechigner, toujours avec le sourire. A la mort de Dédé, elle a freiné ses activités au Foyer Rural, ne gardant que les amitiés créées avec le Jumelage.

Nous regrettons tous sa gentillesse et nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Sections et leurs responsables :

BOUGE TON CORPS	Sophie COURBARON	f.courbaron@yahoo.fr 06 29 31 29 17	
CREA BRICO DECO	Brigitte GAILLARD		41 chemin des pins
	Jany QUEYROI	05 46 91 82 04	7 allée de Rochefollet
COLLECTE BOUCHON	Jocelyne JOIGNIER	06 62 25 02 42 05 46 74 67 11	29 chemin de grand village
ECHecs	Alain METEREAU	05 46 74 99 67 07 87 61 62 45	
FOOT	Jean Pascal POITIER	benharfa1@live.fr 06 82 20 48 .84 05 46 74 60 74	3 allée des chaumes
	Jean Claude RENGEAR	06 70 21 43 83	12 chemin de la sablière
GYMNASTIQUE	Anne NAVARRO	navarro-anne@orange.fr 06 80 08 13 24 05 46 95 02 80	20 chemin du vieux bourg
JEUX DE SOCIETE	Evelyne BOULART	05 46 96 63 56 06 20 67 49 77	Les Deaux
JUMELAGE	Corinne MONGET	corinne-monget@laposte.net 06 63 94 08 63 05 46 93 24 02	28 rte de la Sauzaie FONTCOUVERTE
MARCHE RANDO	Claude MONGNE	randobussac@laposte.net 05 46 96 30 35	6 chemin de la petite fosse Les Deaux
REMISE EN FORME	Françoise PLANET	05 46 74 26 62	
TENNIS	Solange HEQUET	solange-hequet@wanadoo.fr 06 74 08 49 66	115 rte val de Charente
TENNIS DE TABLE	Gérard PASTUREL	gedpastu@yahoo.fr 07 81 46 83 14 05 46 92 22 06	4 chemin des Maillaux

BUSSAC

Samedi 10 Juin

RANDONNÉE

SEMI-NOCTURNE

Organisée par la section « Foot » du Foyer Rural
et l'association « Nounous et Bout'choux ».

Étapes repas:

Apéritif
Salade composée
Coup du milieu
Plat du terroir
Fromage
Dessert
Café

(Vins inclus, étape plat chaud sous abri)

Départ de la salle des fêtes à partir de 18h30

Découverte de la campagne Bussacaise boisée et vallonnée.

Les participants marchent sous leur responsabilité et il ne sera procédé à aucun remboursement.

Lampe et gilet de sécurité conseillés.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Aucune inscription sur place)

À renvoyer avec le règlement à l'ordre du Foyer Rural avant le 5 juin à :
Mme CHARDAN - 8 imp de La Cuelle 17100 BUSSAC / Chte
Tel: 05 46 97 70 38 ou 06 04 05 41 62

Nom: Prénom:

Tel: E mail:

Nb d'adultes: X 12 € = €

Nb d'enfants - 12ans: X 8 € = €

Total = €

ACTIVITES DES SECTIONS

Section Gymnastique

Nous arrivons à la fin de notre année sportive et comme il se doit, nous organisons notre assemblée générale suivie de son moment de convivialité.

Nous avons retenu la date du vendredi **16 juin 2017** à 19 h à la salle des associations.

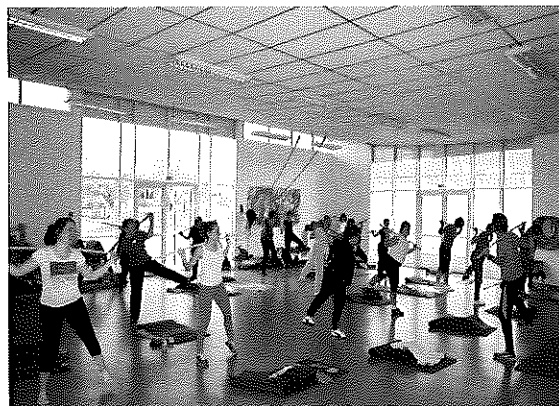
Mais comme l'année n'est pas finie, nous vous confirmons que les cours auront lieu jusqu'au jeudi 29 juin inclus et reprendront le **mardi 5 septembre**.

Le cours **du mardi** de 19 h à 20 h animé par Éric Martinet.

Le cours **du jeudi** de 19 h à 20 h remporte un même succès avec la même population tout aussi motivée et dynamique. Nous travaillons plus l'équilibre, la mémoire et les jeux de ballons, cerceaux, balles et autres accessoires.

Merci à vous mesdames ! Messieurs vous êtes les bienvenus !

Pour tous renseignements, contactez, Anne Navarro au 06.80.08.13.24



Section pétanque : La boule Bussacaise

Une nouvelle année commence au sein de la section de Pétanque de Bussac sur Charente. Ce sont 39 licenciés (6 femmes et 33 hommes) qui vont en découdre dans les différents concours tout au long de la saison 2017.

Celle-ci a commencé par les qualificatifs aussi bien en doublettes qu'en triplettes mais aucune des équipes engagées n'a pu se qualifier pour les championnats.

Le samedi 8 avril a eu lieu la journée entretien du terrain et des locaux par une partie des licenciés et du bureau ; le samedi 15 Avril à 14h30, 1er concours officiel en doublettes qui a réuni 38 équipes. Pour la 2ème année consécutive, la Boule bussacaise va participer au Championnat des Clubs avec l'espoir de bien y figurer pour pouvoir accéder à la 2ème division. Mais pour cela il faudra terminer 1er du groupe en ayant affronté les équipes de Marennes, Tonny Charente, Cozes, Gémozac, Matha, St Julien de L'Escap et Saujon-Vaux.

Souhaitons bonne chance à tous les licenciés qui vont concourir pour porter les couleurs de la Boule bussacaise au niveau supérieur.

Comme tous les ans, nous organisons des concours ouverts à tous en doublettes (licenciés ou non licenciés) : voici les dates pour 2017: **les vendredis 2 et 16 Juin, 7 et 21 juillet, 4 et 25 août et 22 septembre : à 19h30**

Prochain concours officiel en doublettes (réservé aux licenciés) : **samedi 16 Septembre à 14h30**

Pour les amateurs de loto : **LOTO de la Boule Bussacaise Samedi 4 Novembre 2017 à 20h** à la Salle municipale de Bussac sur Charente

Jean Pascal, le secrétaire

Section Jeux de société

Les membres de la section Jeux de Société se réunissent toujours le jeudi après midi dans la Salle des associations, pour 4 heures de détente et de bonne humeur. Le décès de notre « petite Mamie » Hélène a profondément touché notre section. C'était un plaisir de jouer à la belote avec elle et son Gustave. Celui-ci est d'ailleurs de retour parmi nous depuis quelques semaines.

Avec les beaux jours qui arrivent certains préféreront les activités extérieures, mais cela n'empêchera pas notre groupe de se réunir fin juin pour un repas traditionnel de fin de saison.

La responsable de section Evelyne BOULART

Section Créa-Brico



Un petit « coucou » de la section « Créa Brico » qui continue ses activités de loisirs créatifs le mardi de 14 h 30 à 18 h salle des associations.

Notre équipe s'agrandit, des adhérentes qui venaient quand leur emploi du temps le leur permettait, vont être en retraite sous peu et pourront nous rejoindre régulièrement. Ce printemps a vu l'élaboration de plusieurs modèles de sacs ainsi qu'un grand choix de bijoux, colliers, bracelets, boucles d'oreilles.



Quand vous lirez cet article, l'exposition de tous nos travaux manuels aura eu lieu le 20 mai. Nous espérons que vous aurez été nombreux à nous avoir rendu visite. Maintenant nous allons commencer à penser aux décorations de Noël afin de garnir notre stand du marché de l'Avent 2017.



Nous vous rappelons que nous sommes toujours à la recherche de reste de tissus et de laine. Si vous avez cela chez vous, chez votre mère ou grand-mère, pensez à nous avant de leur faire connaître la déchetterie, nous les recyclerons, nous vous offrirons avec plaisir, un café ou un thé avec petits gâteaux lors de votre visite.

La tendance en ce moment est aux activités manuelles, le tricot fait maison revient à la mode, alors pourquoi ne pas venir exercer votre passe-temps avec nous plutôt que seule à la maison.



Peut-être à bientôt ?

Section Echecs

Le foyer rural de Bussac sur Charente organise une activité/initiation aux échecs **les vendredis après-midi de 16h à 18h** à son local (à côté de la salle municipale).

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :M. Alain Météreau 05 46 74 99 67 ou 07 87 61 62

Section Tennis de table

A l'initiative de Gérard Pasturel cela fait 8 ans que cette section du Foyer Rural a repris ses activités dans sa salle spécifique située au 1er étage du Foyer Rural.

En janvier dernier, pour des raisons personnelles, Gérard Pasturel a mis fin à ses fonctions de responsable à la tête du Tennis de table : qu'il soit remercié pour tout le travail effectué tant sur le plan administratif que sur le plan de l'animation.

Actuellement deux adultes animent cette section : Paul Pimienta et Laurent David

Les séances d'entraînement ont lieu **le lundi et le mercredi de 18h à 20h30** dans la salle de tennis de table située au 1er étage du bâtiment Foyer Rural. Nous disposons de 4 tables et de balles ainsi que d'un robot. L'inscription se fait après un premier contact, suivi d'une ou deux séances d'essai. L'adhésion au Foyer Rural est obligatoire (24 € pour les adultes et 14 € pour les jeunes).

Nous invitons les personnes voulant pratiquer ce sport à venir nous rejoindre. Vous trouverez convivialité, bonne humeur, amusement et décontraction.

L'amélioration de la technique fait partie également de nos objectifs. Renseignements auprès de Paul Pimienta : 06 03 86 33 49

Vous pouvez également consulter notre site internet <https://tennisdetable504.wordpress.com/>



Section Rando: Sortie trimestrielle de la section

Le dimanche 26 mars, nous sommes 38 randonneurs à nous retrouver à 9h sur le port de Mortagne sur Gironde. Répartis en trois groupes, nous nous lançons à l'assaut de la falaise qui borde ici le plus grand estuaire d'Europe. Le temps est magnifique. Le sentier domine une immense étendue limoneuse « la grande Roselière » dont une partie est une réserve naturelle ornithologique : vue magnifique sur le port de plaisance et les côtes charentaise et médocaine.

Après environ trois heures de marche sur un sentier bien balisé serpentant entre les cultures mas pas toujours plats... nous sommes de nouveau réunis sur le quai du port où nous allons faire un bon déjeuner dans un restaurant ...gastronomique !

Une promenade digestive est la bienvenue : nous sommes attendus pour la visite guidée de l'Ermitage Saint Martial à un petit kilomètre de là. C'est le plus ancien site monolithique de France. Il appartient à l'Echevêché et il est entretenu par des bénévoles. Le couple qui assure notre visite a

su, par son originalité et son humour, nous garder intéressés pendant une heure trente !

Il est déjà 17h et nous reprenons le chemin du retour. Encore une belle journée qui restera un bon souvenir !



Section Jumelage BUSSAC/ ORON

Chers amis bussacais,



En ce début d'année, l'activité de notre société du jumelage Oron-Bussac s'est limitée à notre soirée interne du vendredi 3 février. Nous avons opté pour une raclette. Nous étions 19 pour apprécier le reste de jambon cru de la brisolée, les petites tartelettes farcies de Pépinette et un très bon fromage. Au moment des desserts, plusieurs membres ont craqué et ont laissé leur gourmandise prendre le dessus tellement il y avait à déguster !

Notre comité élargi a fini de mettre au point le programme de la semaine du **30 juillet au 6 août 2017**, semaine pendant laquelle vous, amis bussacais, aurez l'occasion de découvrir plusieurs coins de la Suisse romande. Je n'en dis pas plus pour ménager la surprise !

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans nos foyers et je suis sûr que, comme d'habitude, les contacts seront chaleureux et enrichissants pour tous.

A bientôt, cordiales salutations ! Amicalement ! Guy



Chers amis bussacais,

C'est avec beaucoup d'impatience et de plaisir anticipé que les membres du jumelage Bussac-Oron se tournent vers l'été qui arrive à grands pas, synonyme de retrouvailles avec nos amis d'Oron pour un séjour en Suisse, entre le 30 juillet et le 6 août 2017.

Pour préparer ce séjour et continuer à nous retrouver dans des moments conviviaux, le comité de jumelage avec tous ses membres a organisé son loto début février, un après-midi désormais attendu et apprécié par les habitants de Bussac et des communes alentour. Cette année encore, il a été un beau succès grâce à l'efficacité et l'énergie des bénévoles que je remercie.

Toute l'équipe prépare actuellement la brocante **du 4 juin**, autre rendez-vous incontournable des animations proposées sur la commune de Bussac. En croisant les doigts pour que le soleil soit avec nous, nous vous invitons d'ores et déjà à réserver vos emplacements. Le café et l'apéritif sont, comme chaque année, offerts aux exposants qui trouveront sur place, tout comme les visiteurs, une buvette et des sandwiches/frites pour combler les appétits lors de la journée. Par ailleurs, ce même jour, l'étang de pêche proposera une journée gratuite aux visiteurs qui souhaitent découvrir le lieu ou s'adonner au plaisir de taquiner le poisson.

Nous sommes heureux d'accueillir deux nouvelles familles au sein de notre jumelage. Elles découvriront lors de la semaine de jumelage à Oron, l'ambiance détendue, les visites concoctées par nos amis suisses, et la joie qui règne pendant cet échange. Bienvenue à ces familles, prémices nous l'espérons d'autres à venir.

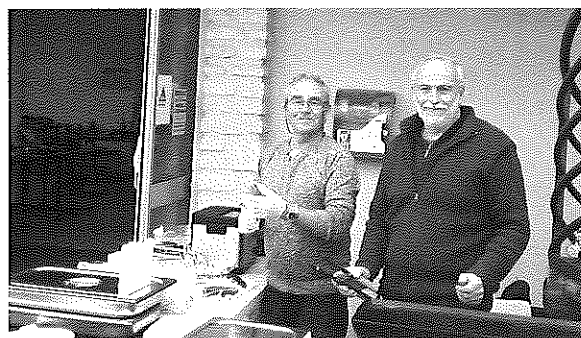
En vous souhaitant à toutes et à tous un bel été,

La présidente et les membres de la section Jumelage

Nounous et Bout'Choux

Chers Parents, chers Bussacais et Bussacaises,

Notre édition de la "Bourse à l'enfance" du mois de mars a rencontré un formidable succès malgré la météo incertaine. Faut de place, les efforts de l'équipe bénévole n'ont pas suffi pour installer tous les exposants à l'intérieur, une poignée d'entre eux se sont retrouvés sous le préau de l'école. La fréquentation régulière des visiteurs a fait le bonheur de l'ensemble des personnes présentes. Elles ont également apprécié la prestation de nos cuisiniers Didier et Claude aux frites et à la plancha ainsi que Lydie aux crêpes. Pour être sûr d'avoir une place pour la Bourse du 1^{er} octobre de cette année, quelques vendeuses ont réservé leur ticket d'entrée à l'avance. Merci aux exposants et aux visiteurs.



C'est aujourd'hui devenu un temps fort dans la commune, l'occasion de passer un agréable moment en famille ou entre amis, que de nombreux Bussacais et Bussacaises attendent avec impatience. Vous avez bien sûr deviné, c'est l'incontournable randonnée semi-nocturne, organisée en collaboration avec le Foyer Rural. Cette 8^{ème} édition se déroulera le 10 juin, où après avoir comptabilisé plus de 600 marcheurs l'année passée, nous nous attendons à en accueillir encore un peu plus comme à chaque fois. Le parcours d'environ 12km s'effectuera en partie sur un des plus beaux sentiers de la commune, mais on ne vous en dit pas plus. Nous aurons la chance de marcher dans un espace naturel privilégié, verdoyant et varié et donc, par respect pour cette nature, comme l'an dernier, nous allons nous appliquer à essayer de diminuer nos déchets en donnant à tous les participants un gobelet réutilisable offert par nos sponsors, mais aussi en dotant chaque marcheur d'un kit couvert qui servira pour tous les stands de ravitaillement. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Notre association, regroupant les Assistantes Maternelles de Bussac et St Vaize, a décidé de renouveler l'expérience de l'année précédente en organisant sa 2^{ème} brocante à Saint Vaize le dimanche 10 septembre 2017.

Pour notre première au mois de mai 2016, nous avons eu 142 réservations, mais les averses matinales ont dissuadé la moitié des exposants. Quelques brocanteurs courageux nous ont rejoints suite à l'annulation de celle de Port d'Envaux. Nous allons concentrer nos efforts pour donner une notoriété à cette nouvelle brocante en attirant de nombreux exposants supplémentaires. Nous implorons la clémence du ciel pour ce jour là !

Enfin, nous informons également les parents que les Assistantes Maternelles de l'association se réunissent tous les mardis matin de 9h à 11h à la salle de tennis de table, hors vacances scolaires, pour offrir aux enfants dont elles ont la garde des activités diverses, principalement des activités d'éveil et de motricité qui ont pour objectif de mieux préparer l'enfant, par son épanouissement, à son entrée en classe maternelle.

Nous vous attendons nombreux dans nos manifestations Merci à toutes et à tous.

Pour l'association, aux noms des assistantes maternelles de Bussac et St Vaize

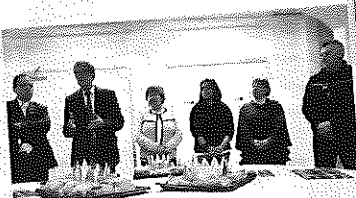
BUSSAC-SUR-CHARENTE

La fibre optique bientôt chez tous les administrés

Cette année est celle du changement. C'est par ses paroles que Christophe Dourthe, maire de Bussac-sur-Charente, commença son discours à l'occasion des vœux, mercredi 19 janvier. Et notamment, avec les élections présidentielles, mais aussi par le départ de Marie-Claude Allnan qui, après quarante années de bons et loyaux services comme secrétaire de mairie, prendra sa retraite le 1^{er} avril.

Hommage lui a été rendu puis elle a pris la parole pour remercier tous ses collègues, avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à travailler, avec... seulement deux années en quarante ans. Marie-Claude sera assistante adjointe depuis vingt ans, va donc prendre sa retraite. Elle sera assistée de Nathalie Ledebvre qui l'accompagnera pendant quelques semaines avec dans le meilleur des cas, une possibilité d'intégration.

Souscrire un opérateur
Fabrice Barusseau, conseiller départemental pour le canton de Charente, a été remercié pour son aide dans les dossiers avant que le maire ne fasse un tour d'actualité avec des bonnes nouvelles pour 2017 : l'arrivée imminente de la fibre optique chez



De gauche à droite : Fabrice Barusseau, Christophe Dourthe, Marie-Claude Allnan, Marie-Ferreira, Nathalie Ledebvre.

tous les administrés qui souscrivent un contrat auprès d'un opérateur.

Magasin de proximité
Le multiservice, devenu propriété de la commune, qui évoluera avec des travaux de rénovation et d'accessibilité. L'objectif étant de disposer d'un magasin de proximité assurant des prestations supplémentaires et diversifiées.

Le garage automobile qui retrouvera prochainement une activité. Un programme d'assainissement collectif qui se poursuivra et qui évoluera et un nouveau plan local d'urbanisme qui entrera en vigueur à l'issue d'une réflexion conduite par les élus, les services de l'état, le comité de concertation, accompagné par un cabinet d'études et le service urbanisme de la Communauté d'agglomération.

Après avoir remercié tous les élus et les bénévoles, du Centre social d'action communale (CCAS), du foyer rural, de la bibliothèque qui les ont été partagés. F.B.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

La mise aux normes du multiservice, projet « phare »

Les élus étaient réunis mardi pour voter le budget communal, à la direction des finances auprès de la trésorerie de Saintes, était présent pour répondre aux questions et présenter le bilan des questions (admission et de gestion) qui ont été approuvés à la majorité. A la gestion, les finances bussacaises semblent avoir une « bonne tenue » avec un produit de fonctionnement de 601 752 euros pour 479 656 euros de charges. La capacité d'autofinancement « brute » (122 096 euros) représente un excellent indicateur pour financer les dépenses d'investissement. De plus, le coefficient d'autofinancement, qui permet de mesurer l'apport de la commune à financer ses dépenses (après avoir couvert ses charges et les remboursements de ses dettes), reste « acceptable » d'autant plus que la commune dispose d'un fonds de roulement de 108 710 euros et que sa dette continue de diminuer.



Le budget prévisionnel a été voté à l'unanimité.

Poursuivant la séance, le maire Christophe Dourthe présente le budget prévisionnel pour 2017.

Pour cette année, la taxe d'habitation passera de 11,53 % à 11,65 %, la taxe foncière du bâti augmentera de 22,87 % à 23,10 % et la taxe sur le foncier non bâti ne sera pas relevée. Ainsi, le produit obtenu sera de 426 970 euros soit 10,34 euros de plus que l'année précédente. Cette proposition a été votée à l'unanimité. Il en a été de même pour le financement de la section de fonctionnement (légerement diminué) et celle sur l'investissement (fortement majorée), dont le projet « phare » de l'année est le grandissement et la mise aux normes du multiservice dont la municipalité a déjà acquis la licence IV qui y sera exploitée. Côté investissements, sont prévus également les travaux de réflexion pour le multiservice (drainage, accotements, entrees des riverains, stationnements etc...) de la mairie (nouveau) de l'école et des locaux municipaux ou des futurs locaux ont été dérivés. Les travaux prévus au Plan local d'urbanisme ont été votés à l'unanimité.

Francis Berry

Saintes Agglo

BUSSAC-SUR-CHARENTE

La fibre arrive doucement

Bussac-sur-Charente vient tout juste d'être raccordée à la fibre par l'opérateur Orange. Ce sont 675 foyers et entreprises qui vont pouvoir bénéficier de la fibre optique en 2017. A cette occasion, le maire Christophe Dourthe a organisé un partenariat avec Orange, une réunion d'information afin d'informer les modalités de déploiement.

Près de 500 Bussacais(es) se sont réunis jeudi dernier dans la salle des fêtes pour entendre Eric Leblanc, directeur des relations, Delphine Teyssie, adjointe au directeur d'intervention, Laurent Palmade, chef de projet fibre, les techniciens Guillaume Fréchet et Franck Lambert.



Questions et réponses pour l'équipe d'Orange.

Les délais pour l'installation
Le raccordement pourra s'effectuer dès que les premiers contrats pourront être signés en agence dès le 15 octobre en fonction des gains en cours de raccordement. Ainsi en transmettant une adresse sur le site orange.com, le logo de couleur orange attestera de son éligibilité et la fibre pourra y être installée, entre deux et trois semaines, le jour si gratuite 3 semaines à 3 mois, le jour si à 6 mois et le violet de 6 à 12 mois.

Un opérateur concurrent pourra installer la fibre à partir des installations d'Orange même si elle n'est pas sur la commune, aucun autre opérateur n'a encore proposé la fibre. Le coût de l'installation s'élève à 150 euros bien qu'une offre commerciale gratuite soit proposée actuellement. Il est conseillé de résilier son ancien contrat avant de valider pour ne pas avoir deux abonnements à payer. Avant de solliciter le passage d'un technicien pour le raccordement, il faut savoir que l'installation sera réalisée en parallèle avec celle déjà existante mais ne sera pas payée par le technicien de l'ancien fournisseur fibre d'accès pour permettre le passage de la ligne et l'arrivée de la fibre dans le domicile. Il y a plus de dix ans, il faut faire de la fibre à côté d'un conducteur électrique. Pour davantage de renseignements, l'équipe d'Orange bien sûr des permanences les 15, 16 et 17 mars de 17 à 19 heures. A la salle des fêtes de Bussac. Francis Berry

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Les cyclistes de retour dans les rues de la commune



Le podium des cadets avec Alain Lagarde, le speaker.

La commune a accueilli ces courses cyclistes dimanche 9 avril. Le traditionnel organisé en 2015, dans le cadre de Bussac-sur-Charente, a été organisé par le maire Christophe Dourthe et par le comité de concertation. Plus de 100 cyclistes ont participé à la course dans le village depuis quinze ans. Pour cette troisième édition de la course cycliste, Jean-Claude organisa et a assuré avec son épouse, Sophie, du Club Cycliste de Bussac-sur-Charente, les organisateurs de l'événement. Les bénévoles de l'événement ont été nombreux et ont assuré la logistique de l'événement. C'est à 10 heures que le premier départ en D1, D2, a été donné à l'issue de la séance de questions et réponses de Christophe Dourthe. Après avoir posé ses questions, les cyclistes ont été reçus par le maire Christophe Dourthe et par le comité de concertation. Les cyclistes ont été reçus par le maire Christophe Dourthe et par le comité de concertation. Les cyclistes ont été reçus par le maire Christophe Dourthe et par le comité de concertation.

Francis Berry

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Le Théâtre Clin d'œil sur les planches ce vendredi

Après le succès d'« Art et Métiers », le Théâtre Clin d'œil revient sur les planches de Bussac-sur-Charente ce vendredi 17 mars. Le spectacle « Art et Métiers » a été écrit et mis en scène par le directeur artistique du Théâtre Clin d'œil, Christophe Dourthe. Le spectacle est une comédie en deux actes, écrite et mise en scène par Christophe Dourthe. Le spectacle est une comédie en deux actes, écrite et mise en scène par Christophe Dourthe.

Entretien
C'est une très belle œuvre que ce spectacle, en scène (Christophe Dourthe) et mis en scène (Christophe Dourthe) et mis en scène (Christophe Dourthe). C'est une très belle œuvre que ce spectacle, en scène (Christophe Dourthe) et mis en scène (Christophe Dourthe) et mis en scène (Christophe Dourthe).



« Bonne fête Suzette », ce vendredi à la salle des fêtes de Bussac-sur-Charente.

FENÊTRE SUR CO

« June » pour inaugurer la collection. G

DÉDICACES Virginie Bégaudeau, auteure saintaise de 28 ans, installée à Paris, vient de sortir son premier roman érotique. Intitulé « June », il inaugure la collection G de la maison d'édition La Musardine. La jeune femme est en séance de dédicaces vendredi 19 à 21 heures, au centre culturel Leclerc, zone des Coteaux. Virginie Bégaudeau a publié son premier roman, « Mademoiselle Élisabeth », en 2008. Un second volume a suivi en 2011. « Adieu, Blanche-Neige ! » (2013) fait partie d'une sélection officielle pour le prix du roman d'entrée de gamme. En 2015, sortait son roman « Laudanum », présenté au Salon du livre de Paris et finaliste du Prix de l'Autre Édition 2016. En février 2016, l'écrivaine a sorti le premier tome des « Illusions », un roman noir sur le fanatisme artistique.



Virginie Bégaudeau dédicacera aujourd'hui.

MENAUD CHRISTIAN

Agence Prestige Immobilier
13, rue St Pierre
17100 SAINTES
06 37 75 14 72

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

MO JARDIN

Tonte, taille, plantation,
débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

TC MOTORS

Réparation entretien
moto - quad - scooter
matériel espaces verts
75b chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

**ASSISTANCE DE VIE
DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage,
démarches administratives
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

**FOREVER LIVING.RF
la santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
lucettepage48@gmail.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands champs
06 81 72 25 74

INFIRMIERE

Patricia MARKO-LOSSON
Soins à domicile et sur RDV au
cabinet 1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAudeau
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des chagnauds
05 46 93 07 74

NATATION

Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 85 34 54 03

PEDICURE - PODOLOGUE

Francis BASQUIN
Diplômé d'Etat
sur rendez-vous et à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

**PONEY CLUB
LE FER A CHEVAL**

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 - 06 09 39 58 65

**THERAPIES BREVES
COACHING**

Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et
gestion du stress, consultations
individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96

emplacement libre

**S
E
R
V
I
C
E
S****S
A
N
T
E****B
I
E
N
-
E
T
R
E****L
O
I
S
I
R
S**

